



Assemblée générale

Soixante-quatorzième session

32^e séance plénière

Mercredi 20 novembre 2019, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Muhammad-Bande (Nigéria)

*En l'absence du Président, M. Al-Hassan (Oman),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 heures.

Réunion de haut niveau à l'occasion du trentième anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant

Point 66 de l'ordre du jour (*suite*)

Promotion et protection des droits de l'enfant

Le Président par intérim (*parle en arabe*) :

L'Assemblée va maintenant poursuivre sa réunion de haut niveau organisée à l'occasion du trentième anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Avant de donner la parole aux orateurs inscrits sur la liste, je voudrais aborder quelques questions importantes d'organisation concernant le déroulement des séances plénières.

Comme indiqué dans les lettres du Président datées des 7 et 18 novembre, je rappelle à tous les orateurs que les déclarations doivent être limitées à trois minutes lorsqu'ils s'expriment à titre national et à cinq minutes lorsqu'ils s'expriment au nom d'un groupe d'États.

Les délégations se souviendront que dans sa résolution 72/313 du 17 septembre 2018, l'Assemblée générale a demandé que le temps de parole soit

strictement respecté par tous les orateurs s'exprimant dans son enceinte, en particulier pendant les réunions de haut niveau. Afin de permettre aux orateurs de gérer leur temps de parole, un voyant lumineux a été installé sur le pupitre. Les participants dont les déclarations sont plus longues sont invités à en lire une version abrégée et à en transmettre la version intégrale au Secrétariat, qui les publiera sur le portail PaperSmart.

Conformément également à la résolution 72/313, l'application du principe voulant que toutes les règles protocolaires aient été observées est recommandée, l'idée étant que les participants s'abstiennent d'énoncer les expressions protocolaires habituelles lors de leurs interventions.

Je demande toutefois aux orateurs de prononcer leur déclaration à un débit raisonnable, sans perdre de vue le temps imparti, de sorte que l'interprétation puisse être correctement assurée dans les autres langues officielles de l'Organisation.

J'invite tous les orateurs à faire preuve de coopération et à respecter leur temps de parole, afin que tous ceux qui sont inscrits puissent s'exprimer dans les limites du temps imparti.

M. Daðason (Islande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom des pays nordiques, à savoir le Danemark, la Finlande, la Norvège, la Suède et mon pays, l'Islande.

Nous célébrons aujourd'hui le trentième anniversaire de la Convention relative aux droits de

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

19-37514(F)



Document adapté

Merci de recycler



l'enfant, un engagement sans précédent que les pays ont pris envers les enfants du monde. Des progrès notables ont été accomplis depuis l'adoption de la Convention en 1989. Celle-ci a favorisé des changements et des progrès en faveur des enfants du monde entier. Des mesures importantes ont été prises pour accroître l'égalité et renforcer le respect des droits de l'enfant. Davantage d'enfants fréquentent l'école et reçoivent une éducation, ce qui constitue la meilleure protection contre l'exclusion et l'absence de perspectives d'avenir. En outre, comme en témoignent les récentes grèves scolaires en faveur de l'action climatique, les enfants du monde entier prennent les devants et se font entendre sur des questions qui ont une incidence sur leur vie et leur avenir.

Nous continuerons de veiller à l'application des principes énoncés dans la Convention et à la promotion et la protection des droits fondamentaux des enfants, car ces droits sont essentiels au développement durable et à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les pays nordiques rappellent le rôle capital que l'UNICEF et l'Organisation des Nations Unies jouent dans la promotion de la Convention relative aux droits de l'enfant. Il reste cependant du chemin à parcourir, comme nous l'avons entendu ce matin (voir A/74/PV.31). Nous devons tous renforcer notre engagement à ne laisser aucun enfant de côté. Il convient d'accorder une attention particulière aux enfants qui se trouvent dans une situation de plus grande vulnérabilité.

La Convention relative aux droits de l'enfant est l'instrument relatif aux droits de l'homme le plus largement ratifié au monde. L'un des membres de la famille nordique, la Suède, a d'ailleurs été l'un des premiers pays à la ratifier. Les pays nordiques sont fiers d'avoir intégré dans leur législation, les principes, les droits et les obligations généraux énoncés dans la Convention. Les principes énoncés dans la Convention doivent devenir une réalité pour tous les enfants, quels que soient leur situation et leurs besoins. L'intérêt supérieur des enfants doit toujours être notre priorité lorsque nous prenons des décisions sur des questions les concernant. L'objectif des pays nordiques est de permettre à tous les enfants, dans toute leur diversité, de jouir leur enfance dans un climat de sécurité et de sûreté.

La Convention relative aux droits de l'enfant est le premier instrument international relatif aux droits de l'homme qui traite de la protection des enfants contre

la violence. Les pays nordiques ont mis l'accent sur l'importance capitale de services et d'interventions appropriés lorsqu'il existe des raisons de croire que des enfants ont été victimes de violences sexuelles ou d'autres violences graves. Le modèle de la « Barnahus », ou Maison des enfants, où les enfants peuvent bénéficier de tous les services dont ils ont besoin en un seul endroit, est appliqué dans tous les pays nordiques.

Pour célébrer le trentième anniversaire de la Convention, le Conseil des ministres des pays nordiques a décidé de mettre davantage l'accent sur les droits de l'enfant. Notre objectif est de faire de la région nordique le meilleur endroit au monde pour les enfants. Les enfants ont le droit d'être entendus. Nous avons tous eu aujourd'hui le plaisir d'être des auditeurs plutôt que des orateurs. Nous devons écouter les enfants et les associer aux décisions qui les concernent.

Les enfants des pays nordiques se réuniront à Copenhague en janvier prochain pour discuter des droits de l'enfant, avec un accent particulier sur leur participation et leur engagement. Le Forum nordique des enfants réunira les enfants et les acteurs gouvernementaux compétents de toute la région, dans le but de renforcer encore la coopération nordique en matière de droits de l'enfant.

Ce n'est pas le moment de baisser la garde. Nous devons redoubler d'efforts pour que tous les enfants puissent grandir en sécurité et en bonne santé et avoir les moyens de réaliser leurs rêves.

Je voudrais à présent faire plusieurs remarques à titre national. Lorsque j'ai pris mes fonctions de ministre, il était clair que mon objectif principal serait le bien-être et les droits des enfants. Je savais que nous réalisions de très bonnes choses en Islande, mais que nous pouvions aussi faire mieux en ce qui concerne les enfants. Avec la Convention relative aux droits de l'enfant, nous avons établi un cadre internationalement reconnu qui revêt une grande importance pour les droits de l'enfant, et nous sommes déterminés à protéger ces droits. Il est tout à fait remarquable de constater aujourd'hui le consensus qui se dégage parmi les responsables politiques et gouvernementaux du monde entier quant à l'importance de cette convention. Mais celle-ci ne doit pas être un simple document dont nous discutons solennellement avec d'autres dirigeants nationaux; elle doit aussi constituer un véritable outil, une boussole pour toutes les sociétés.

Afin de créer une communauté qui soit véritablement adaptée aux enfants, ceux-ci doivent jouir, dans leur vie quotidienne, des droits que leur confère la Convention. Ce principe s'applique aux foyers, aux écoles et à tous les endroits où les enfants passent leur temps. C'est pourquoi, à l'occasion du trentième anniversaire de l'adoption de la Convention, le Gouvernement islandais a décidé que, parallèlement à la réalisation d'un examen d'ensemble des services destinés aux enfants et à leur famille dans le pays, une coopération étendue sera engagée avec l'UNICEF afin de porter les efforts sur la mise en œuvre de la Convention et sur les activités des collectivités locales en Islande. Dans le même temps, nous œuvrerons à l'élaboration de mesures et d'objectifs systématiques en nous appuyant sur le « tableau de bord » relatif à la qualité de vie des enfants, que nous avons établi en coopération avec l'UNICEF en Islande et une des municipalités du pays. Les municipalités pourront ainsi analyser de manière systématique les statistiques relatives au bien-être de leurs enfants et se servir des politiques, des budgets et des processus décisionnels pour garantir une plus grande égalité et pour veiller à ce que toute décision ou mesure prise par les autorités concernant les enfants soit conforme à leur intérêt supérieur, comme le prévoit l'article 3 de la Convention.

Nous espérons que ces mesures permettront de faire directement bénéficier les enfants des droits énoncés dans la Convention, et que l'Islande deviendra, dans un avenir très proche, un des pays les plus propices à l'épanouissement des enfants.

M^{me} Nguene (Cameroun) : Le Cameroun se réjouit de célébrer, avec la communauté internationale, ce jour, le trentième anniversaire de la Convention des Nations Unies relatives aux droits de l'enfant, adoptée par l'Assemblée générale le 20 novembre 1989 dans le but de reconnaître et protéger les droits spécifiques des enfants.

Au cours de ces 30 années, la promotion et la protection des droits de l'enfant a été et demeure au cœur des priorités du Gouvernement camerounais. Le Gouvernement, sous la très haute impulsion du Chef de l'État, S. E. M. Paul Biya, mène une politique en faveur de l'intérêt supérieur de l'enfant qui consacre l'enfant comme sujet de droit. Au plan institutionnel, le Cameroun a, entre autres, ratifié, le 11 janvier 1993, la Convention des Nations Unies relatives aux droits de l'enfant et a adopté une loi incriminant de nombreux agissements portant atteinte à l'enfant et à la famille,

tels que les mutilations génitales féminines, la pratique du massage des seins, ou encore le refus de paiement de la pension alimentaire. Cette loi introduit aussi des innovations dans le domaine de la justice pour les mineurs, en ce qu'elle prévoit des peines alternatives à la détention.

Dans le domaine de la santé, le Cameroun a créé de nouveaux hôpitaux, a procédé à l'élargissement de la couverture vaccinale, sensibilise à l'allaitement maternel en organisant une semaine de l'allaitement pour promouvoir cette pratique. Le plan d'action national de lutte contre les mutilations génitales féminines a été mis en place et la réparation des fistules obstétricales très fréquentes chez la jeune fille mariée lors du mariage précoce est gratuite et est réalisée par des médecins spécialisés. Par ailleurs, des campagnes de sensibilisation contre les mariages forcés sont menées.

En matière d'éducation, le Cameroun a procédé à l'élargissement de la carte scolaire et au recrutement de milliers d'enseignants. Il promeut l'école inclusive qui lui a permis de mettre en place des écoles spécialisées pour les enfants handicapés dans l'enseignement primaire, afin de leur donner un apprentissage en braille ou en langue des signes. Afin de prévenir l'abandon scolaire, l'école primaire est non seulement gratuite, mais elle est aussi obligatoire.

Sur le plan social, plusieurs programmes ont été mis en œuvre pour éviter que les enfants ne se retrouvent pas à la rue. Près de 2000 enfants des rues ont été identifiés. Une brigade multisectorielle les prend en charge et peut répondre à leurs besoins spécifiques. Des institutions et centres accueillent ces enfants pour les stabiliser et restituer leur personnalité. Des formations leur sont proposées afin qu'ils puissent se réinsérer dans la société. Certains de ces cas ont pu obtenir leur baccalauréat et ont entamé des études supérieures. Le Gouvernement prend également des mesures de discrimination positive en faveur des enfants vivant avec un handicap.

Le Cameroun est victime des attaques de la secte Boko Haram qui utilise des enfants. Aussi a-t-il créé un programme de déradicalisation qui devrait leur permettre de réintégrer la société. Et afin de favoriser l'expression des préoccupations des enfants par eux-mêmes, le Cameroun a institué le Parlement des enfants au sein duquel tous les enfants expriment leurs préoccupations. L'Assemblée l'a entendu ce matin avec la petite Camerounaise.

Malgré un environnement économique particulièrement difficile, et les aléas sécuritaires, la situation des droits de l'enfant est allée en s'améliorant au Cameroun. Les pouvoirs publics entendent poursuivre cet effort en collaboration avec les organisations de la société civile et les partenaires de développement du Cameroun.

Je ne saurais terminer mon propos sans évoquer une problématique préoccupante qu'est l'enregistrement des naissances. Parti du constat qu'un tiers des enfants ne sont pas enregistrés à la naissance, le Gouvernement camerounais, qui bénéficie de l'appui de plusieurs partenaires de développement, s'est engagé à augmenter de 80 % le taux d'enregistrement à la naissance. Entre 2016 et 2018, le taux d'enregistrement des naissances est passé de 22 % à 65 % dans les zones particulièrement concernées.

M^{me} Koho Nlend (Gabon) : Il y a 30 ans, les dirigeants du monde se sont mobilisés pour adopter la Convention relative aux droits de l'enfant. Treize ans après, en 2002, la communauté internationale a réaffirmé son ambition de bâtir un monde digne des enfants. Par cette juste mobilisation graduelle, nous reconnaissons que les enfants du monde entier sont détenteurs de droits inhérents à leur dignité et à leur épanouissement.

Trois décennies plus tard, nous pouvons dresser un bilan et agir davantage en leur faveur. C'est le lieu de renouveler notre engagement de mettre pleinement en œuvre la Convention et de promouvoir les droits des enfants, conscients qu'ils sont les adultes de demain.

En ratifiant, le 9 février 1994, la Convention relative aux droits de l'enfant, le Gabon a pris la pleine mesure de ses engagements et s'est résolu à inscrire ses actions à la dimension des responsabilités à assumer. Pour mon pays, la protection des enfants et la réalisation des objectifs de développement vont de pair, étant donné que les objectifs de développement durable ne seront atteints que si les peuples, dont les enfants constituent un des maillons, bâtissent ensemble un avenir plus juste, plus pacifique, plus prospère et plus sûr. Fort de cette conviction, le Gabon a procédé à l'harmonisation de sa législation afin de donner un effet direct à la Convention de 1989 et ses trois Protocoles facultatifs.

Par ailleurs, le Code pénal gabonais récemment actualisé intègre les dispositions pertinentes de la Convention de Palerme visant notamment la répression des infractions commises contre les enfants. Dans le même élan, mon pays, sous l'impulsion de S. E. M. Ali

Bongo Ondima, Président de la République et Chef de l'État, a pris un large éventail de mesures en matière d'éducation, de santé et de couverture sociale en vue de rendre opérationnel le bloc juridique et institutionnel en faveur de la protection des droits de l'enfant. Une évaluation de notre action nous permet de relever ce qui suit.

Sur le plan de l'éducation, il convient de signaler un taux de scolarisation de 98 %, un taux d'alphabétisation de 96 % et le respect de l'égalité des sexes dans la scolarisation, qui est obligatoire. Le Gouvernement de la République gabonaise a récemment par ailleurs mis en place un mécanisme national de prévention et d'intervention rapide contre les violences faites aux enfants en milieu scolaire et dans les centres de formation professionnelle.

Sur le plan de la santé, il faut mentionner la gratuité des soins prénatals et postnatals pour toutes les femmes, une large couverture vaccinale infantile, un taux d'enregistrement des naissances de plus de 90 %, l'éradication de maladies telles que la poliomyélite et une dynamique plus agressive dans la lutte contre le VIH/sida, notamment par la sensibilisation sur les questions de santé sexuelle et la mise en place d'une assurance maladie universelle.

Sur le plan social, l'interdiction des mariages précoces ou forcés est effective. De même, un code de l'enfant tenant compte de toutes les formes de violences commises à l'encontre des enfants a été finalisé.

Sur le plan institutionnel, nous nous félicitons de la création de sous-comités consacrés aux droits de l'enfant au sein des deux chambres du parlement. Ces actions témoignent de l'ampleur de l'engagement du Gouvernement à maintenir un plaidoyer pour faire de l'enfance et de la jeunesse des valeurs sacrées à la dimension des aspirations et des ambitions du Gabon. Nous saluons en cela le soutien constant de l'UNICEF, du Fonds des Nations Unies pour la population, du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et de nombreux acteurs de la société civile.

Au-delà de nos efforts, nous restons conscients de nouveaux défis qui ont une incidence sur les droits et le bien-être des enfants, parmi lesquels les changements climatiques, la prédation des ressources naturelles et la pauvreté multidimensionnelle, pour ne citer que ceux-là.

Cependant, les avancées technologiques sont autant de perspectives et de sources d'espoir pour faire face aux défis émergents et donner du relief à notre action en faveur des enfants.

À l'aune de cet espoir, chaque peuple du monde voit s'ouvrir un horizon éclairé pour s'approprier l'indispensable action en faveur des enfants, nos enfants, qui sont non seulement notre plus précieux atout pour un monde meilleur mais également les bénéficiaires et la finalité du développement durable.

M. Bopha (République démocratique populaire lao) (*parle en anglais*) : C'est un honneur et un plaisir pour la délégation de la République démocratique populaire lao de participer à la présente réunion pour célébrer le trentième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant.

La politique générale de développement de mon pays, telle qu'elle est définie dans sa Vision 2030, vise à éliminer la pauvreté et à faire passer la République démocratique populaire lao de la catégorie des pays les moins avancés à celle des pays à revenu intermédiaire supérieur. Sur le plan social, le développement des ressources humaines est notre première priorité. En ce qui concerne l'épanouissement de l'enfant, mon pays a adopté des politiques et des mesures et promulgué des législations et des réglementations visant à promouvoir et à protéger les droits de l'enfant.

Plus récemment, outre son adhésion à la promesse mondiale, « Pour chaque enfant, tous ses droits », le Gouvernement lao s'est engagé en faveur des droits de l'enfant en lançant le « Lao Generation 2030 Forum ». Nous entendons collaborer avec nos partenaires de développement et les autres parties intéressées pour développer le capital humain de la République démocratique populaire lao en réalisant l'objectif 1 de développement durable. Nous comptons investir dans les enfants, les adolescents et les jeunes; mettre l'accent sur les interventions et les programmes essentiels tout au long du cycle de vie; renforcer la santé, l'éducation et la participation des enfants à l'échelle nationale; accorder une attention particulière au renforcement du système de protection de l'enfance; adopter une approche globale pour faire évoluer les comportements et éliminer les pratiques nuisibles; promouvoir l'égalité des sexes; améliorer les systèmes statistiques nationaux et mettre en place un système de suivi rigoureux. Nous appelons la communauté internationale à fournir un appui et une assistance à cet effet, car la mobilisation

des ressources revêt une importance primordiale pour la mise en œuvre effective de ces engagements.

M^{me} Sherman (Libéria) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale les chaleureuses salutations de S. E. M. George Manneh Weah, Président de la République du Libéria, ainsi que celles du Gouvernement et du peuple libériens.

Toute commémoration d'une nouvelle étape importante de la Convention relative aux droits de l'enfant est une occasion de choix de rappeler l'importance d'inscrire les droits de l'enfant parmi les priorités mondiales. Il s'agit d'un moment crucial pour évaluer collectivement, en tant qu'États Membres, les progrès que nous avons accomplis au fil des ans en ce qui concerne nos engagements et nos responsabilités en matière de protection et de promotion des droits de l'enfant, et pour veiller à ce qu'ils ne sont ni mis en péril ni compromis.

À cet égard, il convient de reconnaître que nous avons réalisé des progrès qui ont profité à des millions d'enfants, mais il est décourageant de constater que de nombreux enfants ne vivent pas toujours la vie qu'ils méritent. En tant que pays, nous continuons d'assumer nos responsabilités pour relever ces défis.

Le Libéria a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant il y a 26 ans, et, depuis lors, il a accompli des progrès notables dans la mise en œuvre de la Convention en adoptant des lois, des politiques et des programmes qui portent sur les droits et le bien-être des enfants, notamment le droit à la survie, l'accès à un enseignement de qualité, à la justice, à la santé et à la protection sociale, ainsi qu'à d'autres services qui ont une incidence sur leur croissance et leur épanouissement.

En 2010, le Libéria a signé la Convention relative aux droits des personnes handicapées, dont l'article 7 porte expressément sur les besoins des enfants. En 2011, nous avons promulgué la loi sur la réforme de l'éducation et, en collaboration avec l'UNICEF, nous avons créé au sein du Ministère de la justice une section chargée de coordonner les questions liées à la justice pour enfants, notamment l'élaboration des politiques et l'exécution du programme de déjudiciarisation de la délinquance juvénile. En 2012, le Libéria a promulgué une loi sur l'enfance visant à intégrer la Convention relative aux droits de l'enfant dans notre cadre national de droits juridiques. En 2014, le Libéria a lancé un plan d'action quinquennal de lutte contre la traite des êtres humains, y compris les enfants, et mis en place une

équipe spéciale chargée de la lutte contre la traite des êtres humains.

En outre, nous avons appliqué rigoureusement une loi sur le travail décent, qui protège les enfants contre les pires formes de travail des enfants. Afin de protéger les enfants faisant l'objet de procédures d'adoption, nous avons révisé la loi sur les relations familiales, en particulier en ce qui concerne l'adoption à l'étranger. Nous avons lancé le Forum national des représentants des enfants du Libéria, qui permet aux enfants de promouvoir et de présenter les questions qui les concernent. De plus, notre Ministre de l'égalité de genres, de l'enfance et de la protection sociale veille au bien-être de nos enfants.

Je voudrais rendre hommage à nos chers enfants. L'avenir et le monde leur appartiennent. Je les encourage à poursuivre leur combat et à réclamer leurs droits. Puissent-ils continuer de se faire entendre haut et fort s'agissant des domaines qui les concernent : soins de santé, changements climatiques, éducation, alimentation, logement et vie décente, entre autres. Ils ont un rôle à jouer dans la transformation du monde afin qu'il serve au mieux leurs objectifs.

Alors que nous célébrons aujourd'hui la Journée mondiale de l'enfance, le Libéria commémore cette journée par différentes manifestations sur le thème « Pour que l'avenir de chaque enfant compte, protégeons leurs droits dès aujourd'hui ». Des conférences de presse et des émissions radiophoniques ont débuté hier et se poursuivent. Elles sont animées par des enfants. Hier, c'était la journée des enfants, au cours de laquelle 200 enfants du Forum national des représentants des enfants du Libéria ont assumé diverses fonctions au sein de principaux ministères et entités privées au Libéria. Ils ont notamment joué les rôles de ministre, de directeur général et de directeur d'école. Le but était de permettre aux enfants d'occuper, pendant une journée, des fonctions de direction afin de leur donner l'occasion de développer leur estime de soi. Ils portaient tous un uniforme bleu.

Qu'il me soit permis de conclure cette déclaration en rappelant les paroles d'un grand fils de l'Afrique, Nelson Mandela, dans l'espoir qu'elles inspireront notre lutte pour la protection des droits de l'enfant. Il a dit :

« Il ne peut y avoir de révélation plus claire de l'âme d'une société que la façon dont elle traite ses enfants. Tendons la main aux enfants. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour soutenir leur lutte et les aider à surmonter leur douleur et leurs souffrances. »

M^{me} Lima (Espagne) (*parle en espagnol*) :
Aujourd'hui, nous célébrons la Journée mondiale de l'enfance à l'occasion du trentième anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant. Nous voudrions saisir cette occasion pour promouvoir les droits de tous les enfants et adolescents du monde, tels qu'ils sont reconnus dans la Convention adoptée par l'Assemblée générale en 1989, il y a 30 ans, jour pour jour, et ratifiée par l'Espagne en décembre 1990.

La Ministre de la santé, de la consommation et du bien-être social de l'Espagne a assisté lundi dernier à la présentation des conclusions tirées par près de 5 000 enfants qui ont fait un excellent travail dans le cadre d'un processus participatif. Des ateliers ont été organisés pour leur permettre de s'exprimer et de donner leur avis sur la mise en œuvre de la Convention, sur les résultats obtenus au cours des 30 dernières années et sur les défis auxquels nous sommes confrontés. À cet égard, nous étudions actuellement la possibilité de créer un Conseil d'État pour la participation des enfants, sur la base d'une proposition présentée par les enfants à la commission des droits de l'enfant et de l'adolescent du Congrès des députés.

Ces derniers mois, nous avons également promu des politiques en faveur de l'égalité des chances et contre la pauvreté touchant les enfants. Ainsi, au cours de l'année écoulée, le Gouvernement espagnol a créé le Haut-Commissariat pour la lutte contre la pauvreté des enfants et le Secrétariat d'État aux services sociaux, que je dirige, a fait la promotion du programme "Vacaciones Escolares, Continuar Aprendiendo" (Programa VECA), contribuant ainsi à rendre effectif le droit à l'alimentation énoncé à l'article 27 de la Convention relative aux droits de l'enfant et à garantir l'accès aux activités récréatives, aux loisirs et à la vie culturelle, prévu à l'article 31 de la Convention. En outre, nous avons augmenté le montant annuel des allocations de sécurité sociale par enfant pour de nombreuses familles en Espagne.

Par ailleurs, en 2011, le Comité des droits de l'enfant a publié l'observation générale n° 13, sur le droit de l'enfant d'être protégé contre toutes les formes de violence. Cette recommandation a été renouvelée récemment à l'occasion de l'examen par le Comité des cinquième et sixième rapports périodiques de l'Espagne pour 2018. À cette occasion, il a été recommandé à notre pays d'accélérer l'adoption d'une législation garantissant la protection intégrale des enfants contre la violence et de garantir son application à tous les niveaux.

Il convient de noter que le processus d'élaboration du projet de loi organique sur la protection intégrale des enfants et des adolescents contre la violence est très avancé. En outre, il y a quelques jours, une campagne nationale a été lancée pour sensibiliser l'ensemble de la population à cette thématique et pour lutter contre toutes les formes de violence afin de permettre aux enfants de grandir et de vivre à l'abri de la peur.

Je ne saurais terminer sans mentionner le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et sans saluer le travail réalisé au cours des 30 dernières années par tous les acteurs, publics et privés, qui ont joué un rôle actif dans tous les domaines de la vie et de l'épanouissement de nos plus jeunes citoyens aux niveaux international, national, régional et municipal – avec une mention spéciale aux services sociaux des administrations publiques, aux organisations non gouvernementales et aux organisations internationales qui s'occupent des enfants. J'encourage tout le monde à continuer d'œuvrer en faveur de cet important objectif commun.

M. Baati (Tunisie) (*parle en anglais*) : Il y a 30 ans, la communauté internationale s'est engagée à protéger et à promouvoir les droits et les libertés fondamentales de tous les enfants en adoptant la Convention relative aux droits de l'enfant. Nous nous félicitons des résultats obtenus jusqu'à présent. Nous ne pouvons que saluer le fait que presque tous les gouvernements se soient mis d'accord sur la mise en œuvre intégrale et effective de la Convention, ce qui en fait l'un des instruments les plus novateurs et universellement reconnus de l'histoire en matière de droits de l'homme. À cet égard, l'Agenda 2063 de l'Union africaine plaide en faveur d'un continent dont le développement est axé sur les populations et s'appuie sur le potentiel de ses populations, notamment des femmes et des jeunes, et qui se soucie du bien-être des enfants.

Au cours des 30 années qui se sont écoulées depuis l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant, l'Afrique a fait d'énormes progrès pour améliorer la vie de ses enfants, notamment en adoptant la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, la Charte africaine de la jeunesse, ainsi que plusieurs politiques et programmes visant à améliorer les conditions de vie des enfants. Au cours de la période de transition entre les objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs de développement durable, l'Afrique a enregistré une diminution du nombre de domaines critiques dans lesquels elle accusait

un retard par le passé. Les taux de mortalité infantile et de malnutrition ont baissé et la santé des enfants a connu une amélioration générale.

Dans le même ordre d'idées, l'accès à l'éducation sur l'ensemble du continent s'est également amélioré, bien que nous soyons toujours à la traîne en ce qui concerne les statistiques globales sur l'éducation. Étant donné que la demande dans ce domaine devrait encore augmenter en raison de l'accroissement de notre population jeune, l'accès à une éducation de qualité est également une priorité pour les gouvernements africains. Nous continuons de consacrer des ressources à ces secteurs. Pour atteindre l'objectif 4 de développement durable, des efforts supplémentaires devront être consentis, notamment sous la forme d'une assistance technique de la communauté internationale qui nous permettra de développer nos secteurs éducatifs.

Il est impératif de poursuivre notre engagement politique afin de maintenir la dynamique et de continuer à investir concrètement dans les enfants en prenant les mesures nécessaires pour garantir leur protection sociale, ainsi que leur protection contre l'exploitation économique et la violence, et d'œuvrer de concert dans le but de promouvoir des initiatives qui permettront de répondre aux aspirations des enfants africains.

Comme certains le savent peut-être, les États africains ont lancé en 2014 une campagne visant à mettre fin aux mariages d'enfants. Nous pensons que le mariage d'enfants ne fait que renforcer les problèmes liés à la pauvreté, à la santé, au manque d'éducation, à la violence fondée sur le genre, aux mauvais traitements, à l'exploitation, à l'accès insuffisant à la nutrition et au manque de participation et de perspectives économiques, entre autres. Nous tenons à saluer une réalisation remarquable, à savoir qu'en 2018, 25 millions de mariages d'enfants dans le monde ont pu être empêchés grâce aux progrès réalisés au cours de la décennie précédente, en raison principalement d'une forte diminution du nombre de ces mariages.

Dans le même ordre d'idées, les dirigeants africains ont également adopté l'initiative de l'Union africaine sur l'élimination des mutilations génitales féminines. Convaincus de l'importance que revêt cette initiative, ils ont présenté aux États Membres de l'ONU un projet de résolution sur les mutilations génitales féminines.

Alors que nous célébrons et saluons les changements majeurs survenus dans la concrétisation

des droits de l'enfant et de ses libertés fondamentales, nous sommes heureux des progrès qui ont été accomplis. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire pour accélérer le rythme des avancées dans de nombreux pays africains. Les États africains demeurent confrontés aux défis de l'instabilité politique, des crises économiques et financières, des changements climatiques et d'un financement adéquat, qui entravent la mise en place des infrastructures nécessaires et des conditions propices pour répondre aux besoins des enfants, en particulier des enfants handicapés.

Dans les situations de conflit armé, les enfants africains, que ce soit en tant que réfugiés ou personnes déplacées, restent vulnérables. Ils sont témoins d'actes de violence et subissent le sort des orphelins, n'attendant plus rien de la vie et voyant disparaître leurs chances de s'instruire. Nous appelons la communauté internationale à maintenir la coordination de ses efforts, notamment par l'allocation de fonds, pour garantir la protection de l'enfance, le bien-être des enfants, l'accès à la santé et à l'éducation pour tous les enfants, notamment ceux qui sont handicapés – malgré les problèmes connexes et leur situation vulnérable – et pour mettre fin à toutes les formes de violence à leur encontre, sans exception, tout en se rapprochant de l'objectif de l'Union africaine de faire taire les armes d'ici 2020. À cet égard, nous nous félicitons de l'accord de partenariat signé en 2013 par le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et l'Union africaine.

Enfin, nous accordons une grande importance à la liberté des enfants et à la nécessité urgente de défendre leurs droits et leurs libertés fondamentales, notamment en leur donnant les moyens de les revendiquer. Les États africains se sont engagés, individuellement et collectivement, à prendre les mesures nécessaires pour garantir la protection, la survie et l'épanouissement de l'enfant, conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant et à la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant.

Il importe donc d'accorder toute l'attention voulue à la protection et au bien-être des enfants, ainsi qu'à la réalisation de tous les principaux objectifs de développement durable et de tous les autres objectifs convenus au niveau international afin de permettre aux enfants, qui représentent notre avenir, de jouir de la paix, de la sécurité, des investissements sociaux et des politiques adéquates de protection qui sont indispensables au développement de leurs capacités,

car n'oublions pas que l'enfant d'aujourd'hui est l'adulte de demain.

M. Dang (Viet Nam) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des 10 États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) : le Brunéi Darussalam, le Cambodge, l'Indonésie, la Malaisie, le Myanmar, les Philippines, la République démocratique populaire lao, Singapour, la Thaïlande, et mon propre pays, le Viet Nam.

La séance d'aujourd'hui est l'occasion pour nous de faire le point sur ce que nous avons accompli et sur les défis qui restent à relever en matière de promotion et de protection des droits de l'enfant. La Convention relative aux droits de l'enfant a jeté les bases sur lesquelles les États Membres peuvent s'appuyer pour proclamer les droits de l'enfant, les faire respecter et être tenus responsables de leur bon exercice. Tous les États membres de l'ASEAN sont fiers d'avoir ratifié la Convention.

Depuis l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant, il y a 30 ans, la vie de millions d'enfants, en particulier dans les pays en développement, s'est considérablement améliorée. Entre 1990 et 2018, le taux de mortalité des moins de 5 ans a diminué de 59%. Au cours des 30 dernières années, le retard de croissance des enfants a baissé de 41%, tandis que le nombre d'enfants non scolarisés ayant l'âge du primaire a diminué de près de 40 millions. Les enfants bénéficient également aujourd'hui de meilleures conditions pour participer à la société et aux processus décisionnels.

Malgré les énormes progrès réalisés, il est indéniable que nos enfants demeurent confrontés à divers défis. Des millions d'enfants sont toujours exposés à la pauvreté, à la faim, à la maladie, au manque d'éducation et à la discrimination fondée sur le genre. La violence et les sévices à l'encontre des enfants demeurent un problème majeur, qui se manifeste notamment sous la forme de harcèlement et de cyberharcèlement. En outre, les effets néfastes croissants des changements climatiques et des catastrophes naturelles ont également exacerbé la vulnérabilité des enfants. Sur fond de tels enjeux, l'ASEAN tient à souligner les points suivants.

Premièrement, nous devons renforcer nos engagements communs en vue de créer un environnement porteur dans lequel le bien-être de l'enfant est assuré.

Deuxièmement, il est indispensable de poursuivre les efforts en faveur de la promotion des droits de l'enfant

conformément aux objectifs de développement durable, qui comprennent 44 indicateurs relatifs aux enfants.

Troisièmement, nous devons renforcer les capacités des pays à mieux garantir les droits de l'enfant. Un cadre juridique solide ne peut être complet en l'absence de mesures pratiques et d'une application efficace de la loi.

Quatrièmement, il est nécessaire de renforcer encore la coopération internationale, et nous appelons les États Membres, les organismes compétents des Nations Unies et les autres parties prenantes concernées à accroître leur appui, en particulier aux pays en développement, en vue de garantir le respect des droits de l'enfant.

Les États membres de l'ASEAN se sont toujours efforcés de créer un environnement favorable au bon épanouissement des enfants et des jeunes. En 2019, l'ASEAN a publié quatre documents officiels relatifs aux droits de l'enfant. Afin de s'attaquer au problème de la violence contre les enfants, la région a mis en œuvre le Plan d'action de l'ASEAN pour l'élimination de la violence à l'égard des enfants pour la période 2016-2025. En outre, dans le cadre du Forum des enfants de l'ASEAN, les enfants peuvent se familiariser avec des questions telles que les changements climatiques, l'éducation et l'égalité de genre, et exprimer leurs opinions à leur sujet.

L'ASEAN est également très attachée à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à la réalisation des indicateurs relatifs aux enfants s'agissant de l'ensemble des objectifs de développement durable. Ces engagements ont été intégrés dans les Grandes orientations de la Communauté de l'ASEAN à l'horizon 2025.

Pour terminer, je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer l'engagement de l'ASEAN en faveur de la protection et de la promotion des droits de l'enfant. Nous renouvelons également notre engagement à participer de manière constructive aux efforts mondiaux visant à améliorer les moyens de subsistance des enfants. Nos efforts auront plus d'impact s'ils sont déployés dans un esprit de dialogue, de partenariat et de coopération.

M^{me} McGuire (Grenade) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée générale au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) à l'occasion de la célébration du trentième anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant.

La CARICOM s'associe aux autres orateurs pour saluer l'organisation de la présente réunion de haut niveau de l'Assemblée générale pour célébrer l'événement marquant qu'est l'adoption de cette Convention des Nations Unies, il y a 30 ans, en particulier à l'occasion de la Journée mondiale de l'enfance. Nous nous félicitons du fait que la Convention est le traité relatif aux droits de l'homme ayant reçu le plus grand nombre de ratifications.

La CARICOM reconnaît que la protection des droits et des intérêts des enfants est le meilleur moyen de s'assurer qu'aucun enfant n'est laissé de côté. C'est ce constat qui a incité la CARICOM à souligner la nécessité d'aller plus loin et de donner la priorité à nos enfants. Les dirigeants de la Communauté des Caraïbes continuent de s'attacher à garantir la jouissance de leurs droits par les enfants de notre région, en créant un environnement sain et sûr. De même, nous insistons sur le fait que, pour l'épanouissement harmonieux de sa personnalité, l'enfant doit grandir dans un milieu familial, dans un climat de bonheur, d'amour et de compréhension.

La Convention, conjointement avec la Déclaration sur un monde digne des enfants et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, a défini une voie claire pour l'avenir de nos enfants et pour leur offrir un environnement plus sûr et plus favorable dans lequel ils peuvent grandir et s'épanouir. Conscients de cette réalité, les États membres de la CARICOM ont élaboré le Cadre d'action régional pour les enfants de la CARICOM, dont ils ont entamé la mise en œuvre.

Le Cadre vise à atteindre les objectifs suivants : premièrement, donner plein effet au droit à la santé et au droit à l'éducation pour tous les enfants, en mettant particulièrement l'accent sur l'épanouissement du jeune enfant; deuxièmement, redoubler d'efforts pour protéger les enfants contre la violence, la maltraitance, la négligence, l'exploitation, le travail des enfants, y compris sous ses pires formes, et la discrimination en tout lieu et à tout moment, et prévenir ces phénomènes; troisièmement, éliminer les obstacles qui empêchent les enfants d'accéder aux ressources nécessaires à leur survie, leur croissance et leur épanouissement; et quatrièmement, protéger les enfants au lendemain des catastrophes naturelles et des situations d'urgence d'ordre humanitaire, notamment les enfants migrants et les enfants handicapés, et tenir compte des besoins des enfants dans les politiques d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets.

C'est pourquoi, en avril 2018, l'UNICEF et l'Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle, dont le mandat lui a été octroyé par la CARICOM, ont signé un mémorandum d'accord pour renforcer leur coopération afin de remédier aux difficultés auxquelles se heurtent les groupes vulnérables et les populations touchées, en particulier les enfants, en mettant à profit la capacité des gouvernements et des organisations régionales de promouvoir la résilience aux changements climatiques, ainsi que des services réactifs d'alimentation en eau, de protection, d'assainissement, d'éducation, de soutien psychosocial, de protection sociale et d'hygiène.

Le trentième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant constitue une occasion de choix de mettre les droits de l'enfant au premier rang de nos priorités et d'évaluer les mesures qui ont été prises, en vue de leur renforcement et de leur intégration dans le cadre des droits de l'enfant. Nous sommes dans une position privilégiée qui nous permet de faire le point sur les progrès réalisés jusqu'à présent en matière de soutien aux droits de l'enfant et de respect des obligations énoncées dans la Convention, tout en jetant un regard neuf sur l'ensemble des questions relatives aux droits de l'enfant.

Enfin, et dans un esprit d'unité à la veille de ce trentième anniversaire, engageons-nous à continuer de promouvoir davantage de valeurs et de pratiques et réitérons notre engagement clair et indéfectible en faveur de la protection des droits de l'enfant. N'oublions pas que nos enfants sont notre avenir, et qu'il nous appartient de veiller à construire un monde qui soit digne d'eux.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Gonzato (Union européenne) (*parle en anglais*) : Comme les personnes ici présentes peuvent le constater, je suis en bonne compagnie aujourd'hui. J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne et de ses États membres, ainsi que de ces trois enfants européens. La Turquie, la République de Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie, s'associent à cette déclaration, de même que la Principauté de Monaco, la Principauté d'Andorre et la République de Saint-Marin.

Cette année est une année charnière, étant donné que nous célébrons le trentième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant, le traité relatif aux droits de l'homme le plus largement ratifié, qui compte 196 États parties. C'est le moment de célébrer les résultats obtenus grâce à la Convention, qui reconnaît explicitement que chaque enfant est titulaire de droits. Aujourd'hui, les enfants ont de meilleures chances de survivre, de développer pleinement leur potentiel, d'être protégés contre la violence et l'exploitation et d'exprimer leurs opinions. Existe-t-il un meilleur moyen de démontrer les avantages du multilatéralisme que d'améliorer la vie de millions d'enfants dans le monde?

Par conséquent, nous nous félicitons de la tenue de la présente réunion de haut niveau, convoquée par le Président de l'Assemblée générale à l'occasion de la Journée mondiale de l'enfance, qui rassemble tous les acteurs concernés, en particulier les enfants, pour examiner et renouveler, aux niveaux mondial et national, les engagements pris au titre de la Convention, notamment le fait que les droits de l'enfant sont universels, indivisibles, interdépendants et intimement liés et que chaque enfant devrait grandir dans un environnement sûr et enrichissant, à l'abri de la violence et de la discrimination.

L'Union européenne réaffirme que la Convention relative aux droits de l'enfant et ses Protocoles facultatifs constituent les principales normes internationales en matière de promotion et de protection des droits de l'enfant. À cette fin, l'Union européenne, en coopération avec le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, a présenté deux projets de résolution sur les droits de l'enfant : l'un durant la session de mars du Conseil des droits de l'homme et l'autre à la Troisième Commission. Nous nous félicitons de l'adoption par consensus, ce lundi, du projet de résolution de la Troisième Commission (A/C.3/74/L.21). Le thème du projet de résolution de cette année, « Les enfants privés de protection parentale », prend tout son sens, puisque 2019 marque le dixième anniversaire de l'adoption de la résolution 64/142, sur les Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants. Le projet de résolution contient un ensemble de recommandations essentielles pour empêcher que les enfants soient inutilement séparés de leurs parents, et exhorte les États à prendre des mesures pour assurer l'exercice des droits de la personne de tous les enfants privés de protection parentale, en veillant à ce que l'intérêt supérieur de l'enfant soit une considération prioritaire.

Conformément au principe clef du Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Union européenne et ses États membres sont déterminés à faire en sorte que leurs politiques et leurs actions bénéficient à tous les enfants et qu'une attention particulière soit accordée à ceux qui se trouvent dans des situations défavorisées, vulnérables et marginalisées. En effet, ce sont les enfants qui paient le plus lourd tribut aux conflits armés, à la pauvreté, aux catastrophes naturelles ou causées par l'homme, ou aux déplacements. Nous participons aux efforts visant à prévenir et à combattre la violence, y compris la violence et les atteintes sexuelles, à prévenir le recrutement et l'utilisation des enfants, ainsi qu'à réintégrer les enfants associés aux forces et groupes armés sur la base d'une démarche globale.

Les conclusions du Conseil européen d'octobre dernier sur la lutte contre les abus sexuels à l'encontre des enfants préconisent des mesures qui visent à renforcer la prévention ainsi que la protection des victimes et à mener des enquêtes efficaces sur ces crimes. En 2019, 64 millions d'euros provenant du budget humanitaire de l'Union européenne ont été alloués aux activités de protection de l'enfance. La célèbre Initiative Spotlight Union européenne- Organisation des Nations Unies est un autre exemple de la manière dont nous essayons d'éliminer la violence contre les femmes et les filles en Asie du Sud-Est, en Afrique et en Amérique latine.

Pourtant, tandis que nous célébrons le trentième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant, nous devons aussi réfléchir aux défis. Des tendances mondiales, telles que les technologies numériques, les changements climatiques, l'insalubrité de l'environnement, les migrations, la nouvelle nature des conflits armés et l'aspiration des enfants à participer aux prises de décisions qui les concernent ont des répercussions sur l'exercice par les enfants de leurs droits. Si les nouvelles technologies offrent des possibilités d'améliorer le bien-être des enfants, elles présentent aussi des risques. Les filles continuent d'être victimes de discrimination. Chaque jour, des millions d'enfants vont travailler au lieu d'aller à l'école. Trop d'enfants sont privés de soins parentaux. Ce sont là de véritables problèmes.

Nous devons unir nos forces sans perdre de temps, afin de relever les nouveaux défis sans précédent qui se présenteront au cours des 30 prochaines années. Mais, surtout, nous devons laisser plus de place au rôle mobilisateur des enfants et des jeunes pour qu'ils

puissent participer et montrer comment leur engagement sur des questions qui les concernent contribue à la réalisation de leurs droits.

Investir dans les enfants jusqu'à leur arrivée à l'âge adulte est un devoir moral et un investissement essentiel pour un avenir meilleur pour nous tous. Pour les enfants d'aujourd'hui et les enfants de demain, notre engagement commun va perdurer.

M^{me} Braquetti (Monaco) : Il y a 30 ans dans cette salle était adoptée la Convention consacrant pour la première fois dans l'histoire les droits de l'enfant. Je m'appelle Maylene. Je viens d'avoir 9 ans et j'ai la chance d'être une citoyenne de Monaco.

Comme chaque 20 novembre, mon pays se mobilise pour l'anniversaire de la Convention. Depuis plusieurs jours et comme chaque année depuis 20 ans, des milliers de personnes courent pour la « No Finish Line », permettant ainsi à des enfants d'être opérés à Monaco et accueillis dans des familles. Malgré mon jeune âge, je sais qu'il y a des enfants qui ne sont pas libres comme je le suis et qui n'ont pas ce que j'ai.

Mon pays m'a donné mon identité. Encore aujourd'hui, beaucoup d'enfants ne sont pas enregistrés à leur naissance. Sans nom et sans nationalité, ils ne sont pas reconnus et ne peuvent pas avoir de médecin, aller à l'école et se sentir en sécurité. Dans mon pays, je n'ai pas à me soucier pour la prise en charge de ma santé. Je peux facilement aller chez le médecin et je sais que je suis entre de bonnes mains. Je n'ai pas non plus à me soucier pour mon éducation. À Monaco, je suis bien préparée pour l'avenir. Par exemple, depuis tout petits, on nous apprend plusieurs langues et je peux même avoir des cours de « coding » dès l'école primaire.

De même, je n'ai pas à me soucier pour ma sécurité. Les enfants comme moi ont la liberté d'aller et venir et de profiter de tout ce que Monaco offre en se sentant protégés. Globalement, je n'ai pas à me soucier et je peux pleinement me concentrer à mon enfance.

À l'occasion de ce trentième anniversaire, je fais le vœu que ce soit de même pour tous les enfants du monde, car le droit des enfants est aussi le droit de ne pas avoir à se soucier.

M^{me} Rashkovan (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je m'appelle Sonya Rashkovan. Nous avons discuté ici de nombreux problèmes mondiaux que les jeunes portent sur leurs épaules : les changements climatiques, la pauvreté, les inégalités, la corruption et le manque

de perspectives. La technologie et Internet peuvent aider à résoudre certains de ces problèmes mais, en même temps, ils présentent d'autres risques, notamment s'agissant des droits numériques et de la vie privée des enfants. Selon l'UNICEF, un utilisateur d'Internet sur trois dans le monde est un enfant. Beaucoup d'adultes croient que nous passons tout notre temps sur les réseaux sociaux, mais Internet est bien plus vaste que cela. Il sert à beaucoup de choses, comme par exemple effectuer des recherches, écouter de la musique, utiliser les messageries, jouer en ligne, publier des photos et lire l'actualité. La plupart des cours aux États-Unis se servent systématiquement de Google Classroom, Kahoot!, Quizlet, Khan Academy ou des vidéos d'Amoeba Sisters sur YouTube.

Comme les membres peuvent le constater, nous laissons pratiquement partout une empreinte numérique. Cela rend les enfants vulnérables à l'exploitation de leurs informations personnelles par les organismes étatiques ou commerciaux, dont les pratiques de récolte de données restent inconnues dans la plupart des régions du monde. Nous devons changer cela et nous y opposer activement. Les enfants n'ont pas autant conscience que les adultes que leur activité en ligne est conservée de manière permanente. Nous sommes des cibles non seulement pour les grandes entreprises, mais aussi pour les responsables politiques, qui peuvent influencer nos choix démocratiques.

L'énorme scandale de l'exploitation des données de Cambridge Analytica a soulevé de nouvelles questions sur la confidentialité des données. Songez que dans quelques années nous irons tous voter. À ce moment-là, les réseaux sociaux auront des données sur toute notre vie. Cela ouvrira la porte aux atteintes à la démocratie dans le monde entier. Cela commence aujourd'hui, alors que nous n'avons pas la moindre idée de l'endroit où les données sont collectées et à quelles fins.

Je crois fermement que le comportement des enfants ne devrait pas être surveillé à leur insu et sans leur consentement clairement exprimé. Aucune donnée personnelle ne doit être collectée des enfants sans leur consentement? Les données personnelles des enfants ne doivent pas être communiquées à des tiers, surtout si cela sert un but lucratif. Mais, jusqu'à présent, rien de tout cela n'est effectivement respecté. Nos droits numériques sont violés. J'estime que ces droits sont aussi importants que tous les autres droits qui nous sont accordés. Je veux me battre contre ce statu quo. Je veux protéger nos droits numériques. Je veux savoir où vont

mes données, et avoir le droit de les utiliser et le droit de les effacer.

À cet égard, il semble que les adultes ne soient pas encore d'un grand secours. Tandis que les grands conglomerats technologiques ont chaque jour accès à de nouvelles données et les stockent pour les utiliser au bon moment, nous ne savons pas, hélas, si leurs intentions seront bonnes. Nous devons donc faire vite. Unissons-nous en tant que jeunes personnes actives pour essayer de protéger nos droits numériques. Soyons maîtres de nos données.

M^{me} Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Il y a 30 ans, les dirigeants de nos pays ont pris un engagement historique envers les enfants du monde entier en adoptant la Convention relative aux droits de l'enfant. La Convention était la promesse de meilleurs lendemains pour nous, les enfants. Des progrès considérables ont été accomplis au cours des 30 dernières années. Le nombre d'enfants qui n'ont pas la possibilité de suivre un enseignement primaire a été réduit de presque 40 %. Des vaccins sûrs et efficaces sont plus largement accessibles. Les normes sanitaires se sont améliorées. Le taux de mortalité des nourrissons a chuté de 60 % à l'échelle mondiale.

Toutefois, des défis importants subsistent. Un milliard d'enfants vivent encore dans la pauvreté. Ils souffrent de la faim et de la malnutrition, qui nuisent à leur croissance et à leur potentiel physique et mental. La nourriture est insuffisante et souvent polluée par des produits chimiques. L'éducation n'est pas encore universelle et les chances d'accès à l'éducation ne sont toujours pas égales. Les risques d'exposition aux maladies infectieuses augmentent. Le climat de la planète est en train de changer. Nous hériterons peut-être d'une planète moins habitable.

La technologie a permis d'améliorer nos vies. La nutrition, l'éducation et l'accès aux connaissances et à l'information sont meilleurs. Mais la technologie a également créé des problèmes. Internet peut être dangereux pour les enfants. Notre rythme de vie risque de nous priver de notre jeunesse. Il est essentiel de relever ces défis pour réaliser pleinement le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et protéger les droits de tous les enfants.

En ce trentième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant, nous devons également nous tourner vers les 30 prochaines années. La communauté internationale doit écouter la voix de nos

jeunes sur les questions qui nous préoccupent le plus et commencer à chercher des solutions du XXI^e siècle aux problèmes du XXI^e siècle.

Je suis très fier que mon pays, le Pakistan, ait été l'un des premiers signataires de la Convention relative aux droits de l'enfant. Le Pakistan a cofacilité l'adoption de la résolution 73/301, concernant les modalités d'organisation de la commémoration de ce trentième anniversaire de l'adoption de la Convention. Je suis convaincu que le Pakistan continuera à promouvoir et à protéger pleinement les droits de tous les enfants dans le pays et à l'étranger.

M^{me} Hussain (Maldives) (*parle en anglais*) : Alors que nous célébrons la Journée mondiale de l'enfance et que nous commémorons le trentième anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant, nous devons unir nos efforts pour que l'attention voulue soit accordée à la réalisation des droits de l'enfant.

Avec 196 ratifications, la Convention est le traité relatif aux droits de l'homme le plus largement ratifié de l'histoire. Cela témoigne de l'engagement du monde en faveur de sociétés dans lesquelles les enfants sont capables de réaliser leur plein potentiel. Les Maldives sont fières d'avoir ratifié la Convention et ses trois Protocoles facultatifs, soulignant ainsi notre engagement à ne laisser aucun enfant de côté. Durant la période réunions de haut niveau de l'Assemblée générale qui vient de s'achever, les Maldives ont ratifié le troisième Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications.

La protection des droits de l'enfant est une priorité absolue pour le Gouvernement des Maldives. Aujourd'hui, je suis fière d'annoncer que le Président Ibrahim Mohamed Solih a ratifié la loi sur la protection des droits de l'enfant et la loi sur la justice pour mineurs. La loi sur la protection des droits de l'enfant protégera, notamment, les enfants contre la discrimination, les préjudices, la négligence et la violence physique et psychologique, et garantira leur droit à l'éducation, à la sûreté et à la sécurité. Les services de protection de l'enfance et de la famille seront créés sous la forme d'un organe consultatif auprès du Gouvernement pour contribuer à l'élaboration de législations et de politiques relatives aux droits de l'enfant. Un médiateur des enfants sera également désigné à la Commission des droits de l'homme en vertu de cette loi, et sera chargé de

protéger de manière impartiale les droits et les libertés de l'enfant.

La loi sur la justice pour mineurs portera l'âge de la responsabilité pénale à 15 ans et prévoit la création d'un centre de réadaptation des mineurs afin de mettre en place un système complet de justice pour mineurs. Cela permettra de mettre l'accent sur des solutions communautaires pour le bien-être de l'enfant, tout en reconnaissant la différence des situations et des besoins des filles et des garçons.

Une éducation inclusive est essentielle pour veiller à ce qu'aucun enfant ne soit laissé de côté. À cet égard, le Gouvernement des Maldives accorde une priorité majeure à la fourniture d'une éducation de qualité et inclusive. Bien que les Maldives affichent des taux nets de scolarisation dans l'enseignement primaire quasi universels, la priorité a été donnée au renforcement des programmes éducatifs destinés aux enfants ayant des besoins particuliers grâce à un dépistage et à un diagnostic précoces et à des interventions ciblées.

Cependant, des défis demeurent, tels que la réalisation d'économies d'échelle dans l'offre d'éducation dans les îles géographiquement dispersées, le manque de ressources humaines et les contraintes budgétaires. Pour relever ces défis, nous avons donné la priorité à la consolidation des structures institutionnelles et au renforcement des capacités en matière de ressources humaines, non seulement dans la capitale mais aussi dans l'ensemble du pays.

En outre, il convient de noter que l'enjeu déterminant de ce siècle, à savoir les changements climatiques, a d'importantes implications pour les droits de l'enfant. Les enfants hériteront de notre avenir. Si nous ne nous attaquons pas aux changements climatiques aujourd'hui, leur avenir sera brisé et leurs droits compromis.

Les enfants sont les voix de demain et les agents du changement. Les principes, les dispositions et l'esprit de la Convention relative aux droits de l'enfant demeurent pertinents et essentiels à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les Maldives resteront fidèles à leur engagement de réaliser chaque droit pour chaque enfant et de garantir la pleine et véritable participation des enfants à la société.

M^{me} Rugwabiza (Rwanda) (*parle en anglais*) : Le Rwanda s'associe à la déclaration faite précédemment par le représentant de la Tunisie au nom du Groupe des États d'Afrique.

Peu de temps après l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant, en 1989, le monde a été témoin d'un des pires épisodes de l'histoire de l'humanité : le génocide perpétré en 1994 contre les Tutsis au Rwanda, mon pays. Les enfants et les jeunes de moins de 24 ans ont figuré parmi les principales cibles du génocide, représentant 54 % des victimes. Les enfants qui ont survécu au génocide, accablés par des problèmes de santé et des traumatismes psychologiques, ont eu beaucoup de mal à surmonter cette épreuve.

Aujourd'hui, le Gouvernement qui a mis fin au génocide a réussi à redresser complètement la situation des enfants au Rwanda en appliquant la Convention relative aux droits de l'enfant dans le cadre d'un ensemble de politiques et d'institutions axées sur les enfants, notamment la Commission nationale pour les enfants, l'Observatoire des droits de l'enfant, la Politique intégrée des droits de l'enfant et bien d'autres que je ne citerai pas ici.

Le Gouvernement rwandais a veillé à ce que les enfants rwandais soient au centre de tous les efforts et de toutes les politiques de développement de notre pays.

Qu'il me soit permis d'énumérer quelques exemples de la manière dont nous aidons aujourd'hui les enfants rwandais à gagner leur autonomie.

Premièrement, le Rwanda a veillé à ce que l'enregistrement des naissances soit garanti pour tous les citoyens, notamment en leur permettant d'obtenir un certificat de naissance sur une plateforme en ligne et, plus récemment, en introduisant un nouveau système d'enregistrement qui sera progressivement déployé dans tous les établissements de santé publique. L'accent a été mis sur ce point parce que l'identité et l'identification demeurent problématiques.

Deuxièmement, dans le cadre de la stratégie nationale de protection de l'enfance, le Gouvernement rwandais a veillé à ce que les orphelins soient placés dans un milieu familial sûr, affectueux et propice à leur épanouissement. Dans notre tradition, les enfants n'ont jamais vécu loin de leur famille. Le génocide a laissé derrière lui des dizaines de milliers d'orphelins. Cette politique visait donc à redonner aux enfants un foyer où ils pourraient grandir, au sein de familles.

Afin de la mettre en œuvre, le Gouvernement rwandais travaille en étroite collaboration avec l'UNICEF. À ce jour, 95 % des enfants sans famille biologique ont été placés dans des familles d'accueil.

Nous nous employons actuellement à assurer la réintégration des enfants vivant avec un handicap.

Quatre-vingt-dix-neuf pour cent des enfants de moins de 5 ans sont vaccinés, et 84 % des ménages sont couverts par notre régime national d'assurance maladie. Nous avons atteint la couverture sanitaire universelle au Rwanda. Le Gouvernement rwandais investit également dans l'augmentation du nombre de centres de santé et d'agents de santé communautaire dans tout le pays. À ce jour, ils sont plus de 60 000. Aujourd'hui, le Rwanda enregistre l'un des taux de scolarisation dans l'enseignement primaire les plus élevés au monde. En conséquence, nous avons atteint les cibles des objectifs de développement durable relatives à l'accès à l'enseignement primaire. Au Rwanda, les enfants participent activement au processus d'élaboration des politiques. Notre sommet annuel des enfants offre à ces derniers l'occasion d'échanger et de discuter de questions qui ont une incidence sur leur vie – au lieu d'être uniquement le sujet des discussions – et garantit que leurs opinions et leurs préoccupations sont prises en considération dans les politiques et programmes nationaux. Alors même que nous sommes réunis pour célébrer ce trentième anniversaire, le sommet des enfants de cette année se tient aujourd'hui à Kigali.

Si des progrès importants ont été réalisés en matière de protection de l'enfance au Rwanda et au-delà, certains domaines nécessitent encore des améliorations. Premièrement, nous devons améliorer l'accès à des soins de santé et à une éducation de qualité pour tous, en particulier pour les plus défavorisés. Deuxièmement, nous devons harmoniser les protections juridiques prévues dans les législations du travail pour veiller à protéger les enfants contre le travail des enfants. Troisièmement, nous devons améliorer la protection des enfants contre la violence, la négligence, l'exploitation et les mauvais traitements, notamment en veillant à ce que les enfants qui sont victimes de mauvais traitements puissent avoir accès à la justice, aux services de santé mentale et aux soins médicaux. Au niveau mondial, nous devons tous redoubler d'efforts pour résoudre le problème des nombreux enfants qui sont capturés et utilisés dans des situations de conflit armé.

Pour terminer, je voudrais remercier les entités des Nations Unies pour leur travail essentiel de protection des droits de l'enfant dans le monde entier, et les nombreuses organisations de la société civile et organisations non gouvernementales – toutes les parties prenantes – qui effectuent un travail indispensable sur

le terrain aux côtés du Gouvernement pour compléter toutes nos initiatives. Le Rwanda est résolu à faire en sorte que nos enfants soient pleinement habilités à devenir des citoyens responsables, en les dotant des valeurs et des capacités solides et bien ancrées nécessaires pour travailler ensemble dès leur plus jeune âge afin de trouver des solutions aux problèmes mondiaux qui les affectent déjà.

M^{me} Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : C'est avec plaisir que nous participons à la commémoration du trentième anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant, que l'État du Qatar a été l'un des premiers à ratifier. Le Qatar a fait de la protection des droits de l'enfant, en particulier du droit à l'éducation, une priorité absolue. En coopération avec nos partenaires internationaux, nous avons donné accès à une éducation de qualité à 10 millions d'enfants dans le monde grâce aux initiatives de la fondation « Education Above All » dans l'État du Qatar. Nous avons également fourni 50 millions de dollars pour appuyer les services éducatifs de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient destinés aux réfugiés palestiniens en Jordanie, dans la bande de Gaza, en Cisjordanie, à Jérusalem-Est, en Syrie et au Liban.

En outre, l'Émir de l'État du Qatar, Tamim bin Hamad Al-Thani, a annoncé en 2018 que le Qatar s'engageait à garantir un enseignement de qualité à 1 million de filles dans le monde d'ici 2021. Dans le cadre de nos efforts de consolidation de la paix et de réinsertion des enfants soldats, le Qatar s'est engagé à fournir 88 millions de dollars au Fonds de reconstruction et de développement du Darfour, parallèlement à la mise en œuvre d'un programme de réinsertion sociale et économique pour les ex-combattants, y compris les enfants soldats. Nous avons également contribué à la reconstruction de cinq centres de services dans cinq villages du Darfour, notamment des points d'approvisionnement en eau, des écoles primaires et secondaires et un poste de police, lesquels contribuent à créer un environnement propice à l'épanouissement des enfants.

En ce qui concerne le renforcement des droits de l'enfant aux soins de santé, nous avons fourni 70 millions de dollars à l'appui d'un programme de remise en état des réseaux d'approvisionnement en eau et d'assainissement au Yémen afin de lutter contre le choléra et d'améliorer l'accès à l'eau potable. Le projet profite à 8,5 millions de Yéménites, dont 4,25 millions d'enfants. En outre,

en partenariat avec l'UNICEF, nous avons soutenu un projet visant à améliorer et à moderniser les services d'eau et d'assainissement dans les écoles et les centres de soins de santé primaires en Iraq. Nous sommes fiers du partenariat étroit que nous avons établi avec l'UNICEF pour mettre en œuvre plusieurs projets et programmes qui ont contribué à sauver la vie d'enfants et à défendre leurs droits, notamment en les aidant à réaliser leur potentiel. Notre partenariat a récemment abouti à la fourniture d'un appui financier de 8 millions de dollars à l'UNICEF pour des ressources essentielles pour la période 2019-2020, y compris l'ouverture prochaine d'un bureau de l'UNICEF à Doha.

Des préparatifs sont également en cours pour ouvrir le Centre d'analyse et de communication de Doha, qui fera partie du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé. Le Centre contribuera sensiblement à la diffusion des connaissances et des compétences relatives à la protection des enfants touchés par les conflits armés dans la région. Dans ce contexte, nous tenons à saluer la publication des conclusions de l'Étude mondiale sur les enfants privés de liberté, lancée à Genève le 18 novembre, à laquelle le Qatar a contribué à hauteur d'environ 100 000 dollars.

Pour terminer, je souhaite réaffirmer l'engagement du Qatar à mettre en œuvre la Convention relative aux droits de l'enfant et ses Protocoles facultatifs afin de réaliser les droits de l'enfant dans tous les domaines et en toutes circonstances.

M. Koba (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué cette importante réunion.

Les enfants sont l'avenir de notre planète, ils sont notre espoir et ils sont nos dirigeants de demain. Ensemble, nous avons réalisé de nombreux progrès au cours des trois décennies qui ont suivi l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant. L'Indonésie elle-même a accompli des progrès considérables et pris des mesures concrètes à cet égard. Premièrement, nous avons créé un forum national des enfants dans plus de 350 villes du pays. Deuxièmement, notre pays a joué un rôle moteur dans le Partenariat mondial pour mettre fin à la violence envers les enfants et a lancé une stratégie nationale pour l'élimination de la violence contre les enfants pour la période 2016-2020. Ces actions fournissent des orientations intersectorielles sur la protection de l'enfance. Troisièmement, nous avons créé des écoles adaptées aux enfants et fournissons un

accès à l'information et à la technologie adapté aux enfants. Quatrièmement, nous nous efforçons de mettre fin au mariage d'enfants et nous avons, à cet effet, fixé l'âge du consentement à 19 ans dans notre loi sur le mariage récemment modifiée. Enfin, nous sommes l'un des premiers pays à avoir approuvé l'engagement mondial de l'UNICEF « Pour chaque enfant, tous ses droits », et nous en sommes très fiers. Nous sommes également déterminés à tenir nos engagements envers nos enfants, y compris ceux vivant dans des zones rurales et reculées.

Cependant, il reste encore beaucoup à faire. Notre liste de tâches comporte de nombreux problèmes majeurs qui doivent encore être réglés, notamment le harcèlement, la traite des enfants et les six violations graves commises contre les enfants en temps de conflit armé. L'Indonésie estime que la promotion des droits de l'enfant doit commencer au sein de l'élément de base de la société, c'est-à-dire la famille. À l'avenir, nous continuerons à élaborer des politiques favorables à la famille en améliorant l'accès aux soins de santé pour les mères et les enfants, en fournissant une éducation de qualité aux enfants et en garantissant l'autonomisation économique de la famille.

Enfin, dans un esprit d'inclusion et de multilatéralisme, nous appuyons tous les efforts déployés à cet égard par les Représentants spéciaux du Secrétaire général et les organismes des Nations Unies compétents en la matière. Nous invitons tous les États membres à prendre en synergie des mesures concrètes en vue de la pleine application de la Convention en adoptant des règlements et des politiques dans le cadre de leurs contextes nationaux respectifs. Bonne Journée mondiale de l'enfance.

M. Sparber (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : La Convention relative aux droits de l'enfant est un accord historique dans tous les sens du terme, et l'un des moments les plus visionnaires de l'histoire de l'élaboration des traités. La Convention ne consacre rien de moins qu'un changement de paradigme dans la façon dont nous voyons les enfants et leur rôle dans la société. Elle est l'instrument sur les droits de l'homme le plus largement ratifié de l'histoire. Elle a contribué à transformer la vie des enfants dans le monde entier en leur donnant les moyens d'agir et en les protégeant. En conséquence, les enfants trouvent de plus en plus souvent leur propre voix et deviennent des agents de changement. Dans le même temps, cependant, la Convention n'est toujours pas universelle, et elle n'est

pas mise en œuvre dans de trop nombreux domaines. Chaque jour, des millions d'enfants continuent de subir des violations de leurs droits. Les filles sont souvent plus gravement touchées que les garçons. Un enfant sur cinq n'est pas scolarisé. Près d'un enfant sur cinq vit dans une zone de conflit. Et nous ne pouvons pas nous souvenir sans trembler des milliers de cartables qui, dans les jardins de l'ONU, symbolisent les enfants perdus en un an seulement à cause de la violence insensée de la guerre. Il y a près de 50 millions d'enfants réfugiés dans le monde. Et nous n'avons peut-être jamais été aussi loin de l'esprit de la Convention que lors des discussions sur la question de savoir si les enfants ont légalement le droit d'avoir une brosse à dents et s'ils peuvent être séparés de leurs parents en l'absence d'une procédure régulière.

Priver les enfants de leurs droits va souvent de pair avec le fait de les réduire au silence. Ce cercle vicieux peut être brisé en donnant aux enfants une voix et un droit de se plaindre qui ne peuvent leur être enlevés. Le troisième Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant prévoit un mécanisme qui permet aux enfants d'être eux-mêmes des agents de changement. Le Liechtenstein a été l'un des rares États à ratifier ce protocole. Sur la base de notre propre expérience, nous encourageons tous les États à suivre cet exemple et à voir par eux-mêmes combien cette démarche peut être renforcer les moyens d'action, tant des enfants que pour des sociétés dans lesquelles ils vivent.

La Convention a tous les éléments essentiels pour nous guider dans l'avenir. Sans les droits des enfants, il ne peut y avoir de durabilité économique, sociale et environnementale. Le Programme 2030 reconnaît pleinement cette perspective. Bon nombre des mesures les plus urgentes pour le développement durable doivent d'abord bénéficier aux enfants, si nous voulons avoir un impact rapide et durable. Les changements climatiques sont un excellent exemple de la raison pour laquelle les enfants devraient être aux commandes. Les enfants d'aujourd'hui atteindront l'âge adulte à un moment où nous sommes censés avoir atteint les objectifs de développement durable. Nous sommes responsables devant eux, et ils nous tiendront redevables de nos manquements à nos promesses. Penser en termes de justice intergénérationnelle mène nécessairement à des politiques axées sur l'enfant qui tiennent compte des besoins et des intérêts des enfants et des jeunes et qui les incluent dans notre processus de prise de décisions. Ce n'est qu'alors que nous pourrions nous assurer que nous agissons dans l'intérêt supérieur de l'enfant - le pilier même de la Convention que nous célébrons aujourd'hui.

M^{me} Wronecka (Pologne) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi de représenter la Pologne à cette réunion de haut niveau qui marque le trentième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant. Cet événement démontre l'importance que la communauté internationale attache aux droits de l'enfant, et je suis fière d'avoir le privilège de représenter mon pays, qui est à l'origine de l'idée même de la Convention. C'est en 1979, pendant l'Année internationale de l'enfant, que mon pays a proposé le projet de texte et a déclenché les négociations qui ont abouti à l'adoption de la Convention 10 ans plus tard. Aujourd'hui, la Convention compte le plus grand nombre de ratifications de tous les traités dans le monde.

Novembre 1989 aura été un mois historique à bien des égards. C'était la première fois que les enfants étaient explicitement reconnus comme détenteurs de droits en vertu d'un traité international. Cela a marqué la transition entre le fait de répondre aux besoins immédiats des enfants par le biais d'action caritatives uniquement et la galvanisation d'un mouvement axé sur la défense des droits des enfants en vue d'apporter un changement systémique à la réalisation de ces droits. Pour la toute première fois, les gouvernements ont explicitement reconnu que les enfants ont les mêmes droits fondamentaux que les adultes, ainsi que des droits supplémentaires spécifiques qui sont devenus connus sous le nom de statut spécial de personnes à charge.

La protection et la promotion des droits de l'enfant sur la scène internationale ont été encore renforcées par divers instruments au cours des 30 dernières années. En mai 2000, l'Assemblée générale a adopté le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, qui a pour but d'empêcher le recrutement et l'utilisation des enfants dans les hostilités. Plus récemment, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable ont offert une occasion sans précédent de faire fond sur les progrès réalisés par la Convention et de relever de nouveaux défis. Il ne fait aucun doute que l'adoption de la Convention a transformé la vie des enfants. Depuis 1990, nous avons constaté une réduction de 50 % des décès d'enfants de moins de 5 ans. Aujourd'hui, par rapport à 1990, 2,6 milliards d'enfants supplémentaires ont accès à de l'eau potable. La proportion d'enfants sous-alimentés a été réduite presque de moitié. Ce qui est peut-être encore plus important, c'est que nous avons commencé à considérer les enfants comme des agents capables du changement dont nous pouvons tous

apprendre. Nous voyons des filles et des garçons forts et déterminés se battre pour le droit à l'éducation pour tous et à un environnement propre. Les enfants ont souvent le courage de dire tout haut des choses que nous n'osons pas dire.

Le trentième anniversaire de la Convention est l'occasion de célébrer les progrès accomplis, mais aussi de voir ce qu'il reste à faire. Aujourd'hui, nous devons également faire face à la vérité désagréable que chaque jour les droits de millions d'enfants dans le monde sont violés. Les enfants sont dans bien des cas les plus touchés par la pauvreté, la négligence et l'inégalité d'accès à l'éducation, et plus à même d'être sans abri, en particulier ceux qui sont en situation de vulnérabilité, comme les enfants handicapés, qui se retrouvent trop souvent laissés pour compte. Nous avons encore beaucoup à faire pour prévenir et éradiquer les violations et les abus dont sont victimes les enfants dans les situations de conflit. La protection des enfants est la priorité de la Pologne durant son mandat au Conseil de sécurité. Elle sera également en tête de notre ordre du jour lors de l'adhésion de la Pologne au Conseil des droits de l'homme pour la période 2020-2022. Aujourd'hui comme il y a 30 ans, les enfants restent au cœur des politiques de la Pologne. Inspirée par la Convention, la Pologne promeut les droits de l'enfant dans les forums internationaux ainsi que par le biais de ses propres politiques internes.

Enfin, nous savons tous que promouvoir les droits des enfants signifie protéger notre avenir commun. Investir dans les enfants est l'un des investissements à long terme les plus précieux que les sociétés puissent faire.

M. Lauber (Suisse) : La Suisse salue la tenue de la présente réunion plénière de haut niveau à l'occasion des 30 ans de la Convention relative aux droits de l'enfant, ainsi que la conférence à cet égard qui a eu lieu au Palais des Nations à Genève. Aucune autre convention ne jouit d'une reconnaissance et d'une validité universelles comparables. Cela démontre la volonté politique et l'engagement des États de toutes les régions du monde pour le respect, la promotion et la protection des droits de l'enfant.

Pourtant, des défis persistent. Un nombre alarmant d'enfants continuent à vivre dans la pauvreté, dans des zones touchées par des conflits armés ou des catastrophes naturelles. Beaucoup d'enfants ne sont pas scolarisés, subissent toutes sortes de violence et

de discrimination, d'abus, de négligence ou sont privés de liberté.

En tant qu'États, il est de notre responsabilité de prendre des mesures concrètes afin de protéger les enfants de toute forme de violence et leur offrir un espace sûr pour grandir. La Suisse prend cette responsabilité à cœur. Pour renforcer la mise en œuvre des recommandations du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies à l'intention de la Suisse, le Gouvernement a adopté un paquet de mesures en faveur notamment de la protection des enfants contre la violence, du respect des droits des enfants placés ou des enfants dont un parent est privé de liberté.

Au niveau international, la Suisse soutient entre autres le Partenariat mondial pour l'élimination de la violence envers les enfants, s'engage à assurer l'accès à une éducation de qualité aux enfants dans les zones touchées par des conflits armés et promeut la réintégration des anciens enfants soldats dans leur société.

Cependant, la Suisse souligne que les enfants ne sont pas seulement des êtres vulnérables qui ont besoin de notre protection. Comme les récentes grèves du climat l'ont bien illustré, les enfants sont des acteurs et des agents du changement. Il est ainsi de notre devoir de prendre en compte leurs demandes et leurs idées novatrices. C'est pourquoi il est de la plus haute importance d'offrir une plateforme leur permettant de participer et s'exprimer. C'est donc un plaisir de voir de nombreux enfants participer à cet événement aujourd'hui. Nous les félicitons pour leur détermination et les soutenons à continuer d'élever leurs voix et réclamer leurs droits.

À l'occasion de cet anniversaire, la Suisse appelle de ses vœux un engagement et une coopération accrues pour une mise en œuvre intégrale de la Convention afin de faire des droits de l'enfant une réalité partout dans le monde. Nous soulignons l'importance de la collaboration avec la société civile ainsi qu'avec tous les mécanismes onusiens pour le respect, la promotion et la protection des droits de l'enfant. Dans cet esprit, la Suisse soutient l'engagement global d'UNICEF « Pour chaque enfant, tous ses droits » et encourage tous les États de se joindre à cet appel.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Avant de donner la parole au Représentant permanent du Bangladesh, je voudrais appeler l'attention de l'Assemblée générale sur le fait que cette déclaration

sera sans doute la dernière qu'il fera devant l'Assemblée avant son retour dans son pays.

M. Bin Momen (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué cette réunion de haut niveau à l'occasion du trentième anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant. La délégation bangladaise a également participé à la manifestation commémorative de haut niveau qui a été organisée le 25 septembre, en marge des réunions de haut niveau.

L'engagement du Bangladesh à promouvoir et à protéger les droits de l'enfant reste inébranlable. Le fait que l'anniversaire du père de notre nation, Bangabandhu Sheikh Mujibur Rahman, le 17 mars, soit célébré dans notre pays en tant que Journée nationale de l'enfant illustre parfaitement l'importance qu'il attachait, comme nous tous, aux droits de l'enfant.

Le Bangladesh a été l'un des premiers pays à ratifier divers instruments importants des Nations Unies et internationaux relatifs aux droits de l'enfant. Nos plans et actions nationaux en faveur des enfants sont également guidés par la Convention, ce qui nous permet de nous acquitter de nos obligations internationales. Sous la direction de la Première Ministre Sheikh Hasina, le Gouvernement met en œuvre un programme global qui porte déjà ses fruits en réduisant la mortalité maternelle et infantile, en améliorant la nutrition infantile, en améliorant la santé et l'éducation, en éliminant la maltraitance des enfants, en prévenant la traite d'enfants et en mettant fin aux travaux dangereux auxquels certains enfants sont astreints et en réhabilitant ces derniers. Assurer le bien-être général et l'épanouissement des enfants par des dispositions de sécurité sociale fait partie intégrante de notre approche à l'échelle de la société dans le cadre de la mise en œuvre de la Vision 2021. Nous sommes une jeune nation, et nous célébrerons le jubilé d'or de notre indépendance en 2021. Nous prévoyons également de passer de la catégorie des pays les moins avancés à celle des pays en développement d'ici à 2021. Grâce à ces progrès, nous espérons offrir un meilleur avenir à nos enfants.

En reconnaissance des efforts que notre gouvernement ne cesse de déployer pour développer les compétences de nos jeunes, notamment dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, et les préparer à la quatrième révolution industrielle, notre Première Ministre s'est vue attribuer récemment par l'UNICEF le titre de défenseur du développement

des compétences des jeunes. Nos programmes de santé infantile promeuvent les droits de l'enfant dès la naissance. Nous avons obtenu d'énormes succès en matière de vaccination des enfants. En reconnaissance de cela, notre Première Ministre a reçu cette année le prix de héros de la vaccination de l'Alliance mondiale pour la vaccination et de l'Organisation mondiale de la Santé.

Environ 17 millions d'enfants dans le monde ont été déplacés par des conflits et des violences, ainsi que par des catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence. Lorsque de tels déplacements se produisent, les structures familiales et communautaires ont tendance à s'effondrer, tout comme les institutions traditionnelles, ce qui expose davantage les enfants déplacés à l'exploitation, à la maltraitance et à la négligence. Nous avons pu le constater nous-mêmes durant la crise des Rohingyas. Le Bangladesh accueille 1,1 million de ressortissants du Myanmar déplacés de force, dont 60% sont des femmes et des enfants. En collaboration avec le Myanmar et la communauté internationale, notre gouvernement fait de son mieux pour répondre à leurs besoins humanitaires. Cependant, la persistance de ce problème entraînerait des risques imminents de crimes tels que la traite, le mariage forcé, le trafic de drogue, le commerce illégal d'organes ainsi que l'esclavage et la prostitution forcés impliquant des enfants. Nous appelons l'attention de l'Assemblée générale sur ces questions.

En ce jour où nous célébrons le trentième anniversaire de l'adoption de la Convention, nous devons saisir cette occasion non seulement pour illustrer mais aussi pour mettre en pratique notre engagement collectif à promouvoir et à protéger les droits de l'enfant dans le monde entier. Alors que nous entrons dans la dernière décennie de mise en œuvre des objectifs de développement durable, nous devons redoubler d'efforts pour avancer vers la réalisation de ces objectifs et cibles, en défendant les droits de l'enfant.

M. Amos (Canada) : C'est un honneur pour le Canada de célébrer aujourd'hui le trentième anniversaire de l'adoption historique de la Convention relative aux droits de l'enfant. Nous joignons notre voix à celle de la communauté internationale pour réaffirmer notre détermination à donner à nos enfants le meilleur départ possible dans la vie.

Plusieurs intervenants ont souligné aujourd'hui les nombreux progrès réalisés au cours des 30 dernières

années, mais aussi les défis qui restent à relever. Et aucun pays n'a un bilan parfait.

Au Canada, de nombreux enfants continuent de faire face à des défis importants, en particulier ceux des communautés autochtones et nordiques. Les enfants autochtones représentent moins de 8% de tous les enfants au Canada, mais comptent pour plus de la moitié des enfants en foyer d'accueil. Il s'agit là de l'une des priorités les plus pressantes au Canada, et nous sommes déterminés à trouver des solutions qui privilégient l'enfant, qui sont menées par les communautés autochtones et sont axées sur la prévention, afin d'apporter des changements positifs pour les enfants autochtones d'aujourd'hui et des prochaines générations.

Mais partout à travers le monde, les filles continuent de se heurter à des barrières systémiques qui perpétuent la pauvreté et les inégalités, limitent leur potentiel et les empêchent de réaliser pleinement leurs droits fondamentaux.

Plusieurs représentants ont évoqué aujourd'hui l'importance de l'éducation. Le Canada partage ce point de vue. C'est pour cela qu'il a fait de ce dossier une priorité, notamment au Sommet du Groupe des Sept à Charlevoix l'an dernier, où plus de 3.8 milliards d'investissements pour soutenir l'éducation des filles et des femmes ont été annoncés.

(l'orateur poursuit en anglais)

C'est également la raison pour laquelle le Canada a été l'un des principaux défenseurs de la création de la Journée internationale de la fille, et pourquoi le Canada souscrit au Programme mondial FNUAP-UNICEF visant à accélérer la lutte contre le mariage d'enfants. Nous continuerons de travailler en partenariat avec toutes les parties prenantes sur cet enjeu important, notamment à travers des projets de développement et des initiatives multilatérales telles que la résolution de l'Assemblée générale sur le mariage des enfants, le mariage précoce et le mariage forcé, que nous dirigeons conjointement avec la Zambie.

Pour être efficaces, nos efforts doivent atteindre les enfants les plus marginalisés et les plus défavorisés. Aucun d'entre nous n'a choisi son lieu de naissance, encore moins les enfants touchés par un conflit armé. Ces enfants ont besoin de protection, et ils en ont besoin maintenant. En effet, plus de 12 000 enfants ont été tués ou mutilés l'année dernière, le plus grand nombre jamais enregistré. Lancés en 2017, les Principes de Vancouver sur le maintien de la paix et la prévention du

recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats visent à améliorer les efforts de la communauté internationale à cet égard. Nous sommes fiers du fait qu'en deux ans seulement, 95 pays ont souscrit à ces principes.

Nous devons traduire nos engagements en actes. Et nous devons le faire ensemble, unis, en tant que nations et que partenaires. Voilà le genre de membre du Conseil de sécurité de l'ONU que serait le Canada. Inclusif, novateur, ouvert, honnête et fiable. Collaborant avec tous les États membres, pour l'ensemble d'entre eux, et pour les enfants du monde entier. De fait, toutes nos priorités pour le Conseil de sécurité, y compris la lutte contre les changements climatiques, la pérennisation de la paix et l'égalité des sexes, contribuent à faire progresser les droits des enfants.

Pour terminer, nous voudrions féliciter tous ceux qui se sont engagés aujourd'hui à renouveler leur engagement en faveur des droits des enfants. Lorsque chaque enfant a une chance égale et juste de réussir, c'est nous tous qui en profitons.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je rappelle à l'Assemblée qu'il nous reste une très longue liste d'orateurs. Je demande donc sincèrement aux orateurs de respecter la limite de trois minutes par déclaration.

M. Mimouni (Algérie) : La commémoration du trentième anniversaire de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant constitue assurément un moment privilégié en ce que le présent et l'avenir se construisent autour des enfants. Cette commémoration qui se tient, de surcroît, avec la participation des enfants et des jeunes adolescents dont je salue la présence, est une occasion propice au rappel des engagements pris, voilà trois décennies, pour assurer de manière obligatoire et non négociable la pleine jouissance par tous les enfants, de leurs droits fondamentaux.

Au-delà de l'évaluation de nos engagements, cette commémoration nous offre, également, l'opportunité de souligner l'impérieuse nécessité de la poursuite des efforts visant à promouvoir et protéger les droits de tous les enfants de vivre, de se développer, d'apprendre, de s'épanouir de faire entendre leurs voix, en un mot d'assurer le respect scrupuleux du principe de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Depuis le recouvrement de sa souveraineté nationale, l'Algérie a placé les enfants au cœur des politiques et des programmes nationaux visant à garantir et à promouvoir leurs droits aux plans législatif

et réglementaire. Les résultats probants enregistrés dans ce domaine témoignent des efforts soutenus consentis par mon pays et illustrés à travers le rapport national volontaire présenté en juillet 2019 au forum politique de haut niveau du Conseil économique et social sur la mise en œuvre du Programme 2030.

Ainsi, le principe d'obligation et de gratuité de l'enseignement sans aucune discrimination entre les filles et les garçons a abouti à un taux de scolarisation de 98,5 % en 2018. Des acquis similaires ont été enregistrés au niveau des prestations de santé. En effet, du fait de la gratuité de l'accès à la santé et à la vaccination en Algérie, le Programme élargi de vaccination, considéré par l'UNICEF comme l'un des programmes de santé les plus performants, a permis de réduire le taux de mortalité infantile de 4 % en 2000 à 2,3 % en 2018.

Le Gouvernement algérien a, par ailleurs, adopté, en juillet 2015, une loi qui consacre la garantie de la protection de l'enfant contre toutes formes de préjudice, de négligence, de violence, de mauvais traitements et d'exploitation, et vise à protéger ses droits dans les situations d'urgence, de catastrophes, de guerres et de conflits armés, ainsi que face aux médias de manière à éviter toute atteinte à son équilibre physique et mental. C'est dire que les efforts déployés par mon pays dans ce domaine reflètent pleinement son attachement à honorer ses engagements internationaux découlant de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, mais également dans le cadre de la réalisation des objectifs du développement durable à l'horizon 2030.

Le trentième anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant intervient à un moment où le monde évolue rapidement et où les droits énoncés dans cette convention sont confrontés à des défis nouveaux du fait de l'émergence des nouvelles technologies de l'information et de la communication, des changements climatiques, des disparités de développement et des flux migratoires. Ces développements nous invitent à conjuguer davantage nos efforts afin d'agir collectivement contre ces défis contemporains qui mettent aujourd'hui davantage nos enfants en danger. Ce n'est que dans la cadre d'une approche globale, inclusive et respectueuse des spécificités culturelles de chaque nation, que nous serons en mesure de créer les conditions d'un monde meilleur pour nos enfants et nos citoyens en devenir.

Enfin je tiens à préciser que ma délégation souscrit à la déclaration faite par la Tunisie au nom du Groupe des États d'Afrique.

M^{me} Raz (Afghanistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier l'Assemblée générale d'avoir organisé cette très importante réunion de haut niveau à l'occasion du trentième anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant, qui coïncide avec la Journée mondiale de l'enfance. Comme cela a été dit, il est vraiment temps d'exiger des mesures et de veiller à ce que chaque enfant jouisse de tous les droits.

Malheureusement, malgré la longue histoire de cette très importante convention, les enfants du monde entier souffrent encore de la douleur de perdre leurs parents ou de périr dans un conflit. Ils aspirent encore à une enfance paisible et équitable, à la sécurité et à de meilleures perspectives. Beaucoup doivent encore parcourir le long et dangereux chemin du refuge. Ils exigent toujours une protection et des droits égaux.

La dynamique et la gravité des problèmes auxquels sont confrontés des millions d'enfants dans le monde ont profondément changé depuis l'adoption de la Convention. Nos sociétés sont touchées par les conflits armés, les déplacements internes, les changements climatiques, le terrorisme transnational et la criminalité.

Comme ailleurs dans le monde, les enfants d'Afghanistan font partie des groupes sociaux les plus vulnérables. Les protéger est une priorité de sécurité nationale et un engagement en matière de droits de l'homme que nous avons envers eux. Au cours de la dernière décennie, en tant que partie à la Convention, le Gouvernement afghan a alloué ses ressources institutionnelles et juridiques pour rédiger, approuver et entériner une série de lois et de plans d'action nationaux visant à protéger les enfants et leurs droits.

Notre responsabilité en tant que Gouvernement et État nous oblige à créer un environnement propice au bien-être social, physique et mental de nos enfants. En matière d'éducation, nous avons élaboré le Plan stratégique national pour l'éducation afin d'élargir l'accès à une éducation équitable et d'augmenter le nombre d'inscriptions dans les écoles primaires et secondaires. Nous avons également adopté la Déclaration sur la sécurité dans les écoles pour protéger les enfants des effets des conflits. Plus de 9 millions d'enfants, dont 3,5 millions de filles, vont aujourd'hui à l'école, certains avec le plus grand courage face aux menaces des Taliban et d'autres groupes militants qui s'opposent à l'éducation des femmes et des filles.

Nous avons fait des progrès considérables dans le cadre de la campagne visant à mettre fin au travail des enfants. Notre stratégie nationale sur le travail des enfants constitue le fondement juridique nécessaire pour mettre fin à l'exploitation des enfants sur le marché du travail. Nous avons lancé des programmes de formation et des campagnes de sensibilisation à l'échelle nationale et pris des mesures préventives pour éradiquer pratiquement le travail des enfants d'ici à 2030.

La vulnérabilité des enfants afghans dans les zones de conflit est due en partie à l'utilisation aveugle de ces enfants comme boucliers humains par les Taliban. La conduite de la guerre dans les zones résidentielles met en danger la vie des enfants. Nos forces de sécurité ont reçu, à maintes reprises, des instructions et une éducation visant à préserver les principes fondamentaux de la conduite de la guerre, conformément au droit international humanitaire, ainsi que l'éthique moderne et les impératifs moraux de la guerre, afin d'empêcher que des civils, y compris des enfants, soient tués dans le cadre de leurs opérations. Cependant, les groupes terroristes, en particulier les Taliban, n'ont pas de telles frontières, ni aucun engagement international ou national à suivre.

Depuis cette plateforme internationale, il est important d'appeler les Taliban à cesser d'utiliser les enfants dans les enceintes civiles comme boucliers et à cesser de tuer des enfants innocents. Par exemple, la semaine dernière, un attentat suicide a coûté la vie à 12 personnes, dont trois enfants, à Kaboul. Parmi les victimes se trouvaient deux enfants d'une même famille, un frère et une sœur. La nuit précédant l'attentat, la famille avait célébré le septième anniversaire de l'un de ses enfants, qui a été tué au cours de cette attaque.

C'est l'histoire des enfants en Afghanistan, et aussi l'histoire de nombreux autres enfants dans le monde qui perdent la vie à cause de conflits prolongés et d'attaques terroristes. Notre engagement commun en tant qu'États Membres est plus nécessaire aujourd'hui qu'à tout autre moment de notre histoire afin de contribuer à assurer la pleine application de nos obligations au titre de la Convention relative aux droits de l'enfant. L'Afghanistan renouvelle son attachement à la Convention, et, en tant que Membre engagé de l'ONU, nous ferons tout notre possible pour plaider en faveur de la sécurité de tous les enfants en Afghanistan et prendre les mesures nécessaires pour assurer leur sécurité et leur fournir les moyens et les ressources nécessaires à la protection de leurs droits.

M. Hawke (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : La Convention relative aux droits de l'enfant a eu une profonde influence au cours des 30 dernières années sur la façon dont nous travaillons avec les enfants et, par conséquent, sur l'élaboration de nos politiques et de nos pratiques, depuis notre travail ici à l'ONU jusqu'aux salles de classe et dans les communautés du monde entier. La Nouvelle-Zélande se joint à la célébration des succès des 30 dernières années. Nous sommes fiers de nos réalisations et nous avons renouvelé notre engagement envers la Convention par une promesse volontaire au Comité des droits de l'enfant.

Mais cet anniversaire est aussi un rappel important de ce sur quoi nous devons continuer à nous concentrer. Comparés au reste du monde, la plupart des jeunes Néo-Zélandais vivent bien. Mais nous sommes bien conscients du fait que trop d'enfants, de jeunes et leurs familles sont confrontés à l'adversité, aux privations et au stress qui réduisent leur bien-être et leurs perspectives.

En août, la Nouvelle-Zélande a lancé sa première stratégie de bien-être des enfants et des jeunes pour relever ces défis. Pour que cette stratégie soit efficace, nous savions qu'elle devait refléter ce que les enfants veulent. Des enfants, des jeunes et leurs familles ont été invités à partager leurs idées, leurs expériences et leurs perspectives sur ce qui contribuerait à faire de la Nouvelle-Zélande le meilleur endroit au monde pour les enfants et les jeunes. Nous avons entendu plus de 6000 enfants et jeunes et avons ciblé ceux dont la voix est souvent moins entendue. Il s'agit notamment des enfants et des jeunes vivant dans la pauvreté, pris en charge par l'État ou handicapés, ainsi que de ceux qui s'identifient comme lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, queers, intersexes ou ayant d'autres orientations sexuelles, sont des migrants récents ou ont reçu un diagnostic de santé mentale.

Les enfants et les jeunes nous ont parlé du bonheur, de la famille et des amis. Ils ont fait part de leur volonté d'être acceptés pour ce qu'ils sont et ce qu'ils veulent être. Ils ont également fait savoir que la vie est vraiment difficile pour certains d'entre eux et que la santé mentale est un énorme problème, ainsi que le fait qu'avoir de l'argent pour les choses de base comme la nourriture, les vêtements et une bonne maison pour vivre est une lutte pour trop de familles. Leurs voix ont contribué à façonner la stratégie de la Nouvelle-Zélande. Ils resteront également avec nous alors que nous prenons des mesures pour atteindre ses

objectifs et que nous poursuivons notre travail pour réaliser les droits énoncés dans la Convention pour tous les enfants et les jeunes.

Alors que la Convention fête ses 30 ans, il est clair que notre travail n'est pas terminé à cet égard. Nous pouvons et devons faire plus pour les générations qui nous suivent. Bonne Journée mondiale de l'enfance à tous les enfants.

M^{me} Bogyay (Hongrie) (*parle en anglais*) : C'est vraiment une joie et un privilège pour moi de représenter mon pays à la commémoration du trentième anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant avec toutes les personnes présentes et avec tous ces jeunes femmes et ces jeunes hommes merveilleux. En écoutant les enfants qui ont pris la parole aujourd'hui, nous avons réellement compris pourquoi nous travaillons ici.

Cet anniversaire est spécial pour nous, car cette année nous célébrons également le trentième anniversaire de la transition démocratique en Hongrie. À cette occasion, la Hongrie réaffirme son ferme engagement en faveur de la pleine application de la Convention. Nous sommes fiers d'être parmi les premiers à nous joindre à l'engagement mondial de l'UNICEF, réaffirmant ainsi nos efforts inlassables pour faire de la Convention une réalité pour chaque enfant.

Le système hongrois de protection de l'enfance a connu des transformations profondes au cours des 30 dernières années. Nous avons ratifié les Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant - concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants - ainsi que la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, connue sous le nom de Convention de Lanzarote. Nous avons renforcé notre mécanisme chargé de prévenir et d'éliminer la violence envers les enfants, ainsi que la maltraitance, les abus et la négligence dont ils sont victimes. Cette année, le Gouvernement a introduit le modèle Barnahus pour les enquêtes et les thérapies spécialisées et adaptées aux enfants victimes de négligences et de maltraitements.

En cette année qui marque le dixième anniversaire de l'adoption des Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants, nous réaffirmons notre engagement à défendre les droits des enfants qui ne bénéficient pas

d'une protection parentale en facilitant l'adoption, en achevant l'institutionnalisation de ces droits et en garantissant une prise en charge de qualité en milieu familial. Nous avons obtenu des résultats encourageants à cet égard. Par exemple, le taux d'adoption d'enfants augmente depuis 2010. Actuellement, 70 % des enfants sous protection vivent dans un milieu familial. Je tiens à souligner que le Gouvernement a mis en œuvre une politique sociale globale visant à garantir l'inclusion et l'égalité des chances.

Dans ce cadre, l'année dernière, le Gouvernement a introduit des services d'aide sociale dans les jardins d'enfants et les écoles et a mis des repas scolaires gratuits à la disposition des enfants dans le besoin dans tout le pays, y compris pendant les vacances scolaires, car nous défendons les droits des enfants et leur intérêt supérieur. Nous nous y sommes engagés, et c'est pourquoi nous sommes convaincus que les enfants sont le trésor commun de notre société.

M. Fifield (Australie) (*parle en anglais*) : L'Australie est fermement engagée à garantir le plein exercice par les enfants de leurs droits, au niveau national et à l'étranger. Cela fait partie des devoirs sacrés des États Membres. Nous nous félicitons de cette excellente initiative - un forum pour entendre les opinions des enfants.

La bonne nouvelle est que la plupart des enfants australiens bénéficient d'un niveau élevé de participation à l'enseignement, ont accès à des soins de santé de qualité et vivent dans des foyers et des communautés sûrs. Nous sommes déterminés à donner à nos enfants les moyens de se prendre en charge grâce à nos solides institutions publiques et à garantir l'accès et l'équité pour tous sans discrimination.

Il est néanmoins important, surtout dans notre monde en ligne et connecté, de protéger et de maintenir un espace sûr pour permettre aux enfants d'être des enfants. C'est pourquoi le Gouvernement australien a créé le Bureau du Commissaire à la sécurité électronique des enfants, assorti d'un régime législatif de lutte contre le cyberharcèlement des enfants. Il s'agit d'une première au niveau mondial, qui donne au Commissaire à la sécurité électronique le pouvoir d'ordonner aux plates-formes de supprimer les contenus cyberharceleurs et prévoit des sanctions sévères si ces plate-formes ne s'exécutent pas. Au fur et à mesure que les défis auxquels les enfants sont confrontés évoluent, les outils permettant de les protéger et de garantir l'exercice de leurs droits doivent

également évoluer, le plus important de ces droits étant le droit des enfants à vivre comme des enfants.

L'Australie reconnaît toutefois que certains enfants se heurtent encore à des obstacles qui les empêchent de jouir pleinement de leurs droits. Nous poursuivons nos efforts pour aider les enfants qui sont confrontés à des problèmes particuliers - les enfants autochtones et les enfants insulaires du détroit de Torres, les enfants handicapés, les enfants vivant dans des régions éloignées, les enfants lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes et ceux qui vivent dans des situations d'instabilité et de tensions familiales.

Il est essentiel de tenir compte des opinions des enfants pour éclairer l'action de nos gouvernements. Les gouvernements des États et des territoires, par exemple, ont lancé plusieurs initiatives pour aider les enfants à se faire entendre sur les questions qui les concernent et à participer aux processus de prise de décisions gouvernementales. Le nouveau Ministre de la jeunesse du Commonwealth est appuyé par un groupe de travail qui étudie la possibilité de mettre en place une série de mécanismes visant à améliorer la participation et l'engagement des enfants et des jeunes dans la prise de décisions gouvernementales.

En outre, la première Commissaire nationale à l'enfance indépendante d'Australie a tenu des consultations avec plus de 28 000 enfants depuis sa nomination en 2015 pour entendre directement leurs vues sur les questions qui touchent leur vie actuelle et future. La Commissaire à la justice sociale pour les aborigènes et les insulaires du détroit de Torres a également effectué plusieurs visites dans les communautés concernées et s'est entretenue avec des femmes et des filles autochtones dans tout le pays. Chaque année, l'Australie nomme un représentant de la jeunesse auprès de l'Organisation des Nations Unies. Le vingt et unième représentant de la jeunesse australienne s'est adressé à l'Assemblée générale à sa présente session au début du mois d'octobre et a fait part de ses réflexions et des discussions qu'il a eues avec de jeunes Australiens de tout le pays au sujet de leurs espoirs et de leurs rêves pour l'avenir.

L'Australie est déterminée à relever les défis qui empêchent certains jeunes de notre communauté de réaliser pleinement leurs droits. Nous sommes résolus à concrétiser leurs espoirs et à aider les enfants à réaliser pleinement leur potentiel et à être les grands citoyens et contributeurs que nous voulons tous qu'ils soient.

M^{me} Senewiratne (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Alors que nous commémorons le trentième anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant, ma délégation saisit cette occasion pour réaffirmer l'engagement ferme et de longue date de Sri Lanka en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'enfant. Les enfants sont notre présent et notre avenir, et des investissements constructifs en leur faveur ont des retombées positives tant pour l'économie que pour la société.

Même si nous reconnaissons que des progrès tangibles ont été réalisés en ce qui concerne le bien-être des enfants dans le monde entier à de nombreux égards, il reste néanmoins beaucoup à faire. Il est préoccupant de constater que dans de nombreux domaines des droits de l'enfant, d'énormes défis restent à relever, de nombreux enfants étant laissés pour compte. Les effets prolongés de la pauvreté et des inégalités ainsi que les effets néfastes des changements climatiques, des conflits prolongés et des crises humanitaires, pour ne citer que ces aspects, ont tous un impact négatif sur la vie tendre des enfants dans de nombreuses régions du monde.

Alors que nous commémorons cette étape importante et la Convention relative aux droits de l'enfant, qui est un des traités sur les droits de l'homme les plus largement ratifiés, nous devons redoubler d'efforts pour atteindre ses objectifs. Dans ce contexte, nous devons procéder à une évaluation honnête des réalisations et des défis si nous ne voulons laisser aucun enfant de côté, en garantissant à tous les enfants leurs droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, dont ils sont titulaires. Il faut également reconnaître et saisir les possibilités offertes par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et investir activement dans les enfants et les jeunes, et ce faisant, les protéger contre la discrimination, les inégalités et les abus.

Au niveau national, Sri Lanka a adopté une approche holistique dans la mise en œuvre de la Convention, qui complète et renforce les efforts visant à atteindre les objectifs de développement durable. Sri Lanka condamne toutes les formes de violence contre les enfants et maintient une politique de tolérance zéro à cet égard. En outre, nous avons été l'un des premiers États à ratifier le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés. Pour montrer sa volonté d'éliminer les problèmes liés à la vente d'enfants, à la prostitution des enfants et à la pornographie mettant

en scène des enfants, Sri Lanka a signé et ratifié le Protocole facultatif y relatif en 2006.

Des mesures ont été prises pour donner effet à la Convention et à ses deux protocoles facultatifs grâce à des réformes juridiques appropriées, notamment par la formulation et la mise en œuvre de politiques et de plans d'action bénéficiant de l'appui et de l'engagement au plus haut niveau du Gouvernement et impliquant la participation active de la société civile et des organisations communautaires.

Ma délégation saisit cette occasion pour saluer le travail accompli par l'UNICEF en vue de faire du monde un endroit meilleur pour les enfants. En particulier, nous voudrions rendre hommage au Bureau de l'UNICEF à Sri Lanka, qui a toujours travaillé en consultation avec les institutions nationales pour améliorer les conditions de vie des enfants dans le pays.

M. Kadiri (Maroc) : Il y a 30 ans, les dirigeants de la planète se sont unis autour d'une cause commune et ont fait une promesse historique aux enfants : celle de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour construire un monde digne pour les enfants, et affirmer, protéger et promouvoir leurs droits. Étant le premier instrument juridiquement contraignant, dédié exclusivement aux droits de l'enfant, la Convention relative aux droits de l'enfant a permis d'améliorer la situation des enfants dans le monde entier et de transformer les vies de millions d'entre eux, et ce, à de nombreux égards.

Il me plaît de souligner que tout au long des trois dernières décennies, le Maroc a contribué à, et soutenu, l'élaboration de l'ensemble des instruments internationaux relatifs aux droits de l'enfant, et en a adhéré à l'écrasante majorité. L'engagement résolu du Maroc dans la dynamique internationale en faveur de l'enfance est un choix stratégique et irréversible, basé sur la vision clairvoyante de S. M. le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste, qui fait de la protection et de la promotion de l'ensemble des droits de l'enfant une priorité nationale, régionale et internationale. De même, grâce à l'engagement personnel de S. A. R. la Princesse Lalla Meryem, Présidente de l'Observatoire national des droits de l'enfant, le Royaume a accompli des réalisations remarquables pour garantir la plénitude des droits des enfants et assurer leur bien-être.

Alors que nous nous réunissons aujourd'hui au siège des Nations Unies, la seizième édition du Congrès national des droits de l'enfant se tient en parallèle, à Marrakech, du 20 au 23 novembre, sous le haut patronage

de S. M. le Roi Mohammed VI et la présidence effective de S. A. R. la Princesse Lalla Meryem. Ce congrès est l'occasion de célébrer le trentième anniversaire de la Convention et le vingtième anniversaire du Parlement de l'enfant marocain.

De même, le Maroc œuvre pour la pleine jouissance des droits de l'enfant au niveau de notre continent, l'Afrique. À cet égard, je voudrais mettre en exergue la campagne continentale lancée par S. A. R. la Princesse Lalla Meryem, en novembre 2018, intitulée « Pour des villes africaines sans enfants en situation de rue ».

Par ailleurs, la présidence par le Maroc du Conseil d'administration de l'UNICEF en 2019 et sa vice-présidence en 2020 constituent une consécration de valeureuses actions et initiatives entreprises par le Royaume pour préserver et promouvoir l'intérêt supérieur de l'enfant. Je voudrais rendre un vibrant hommage à l'UNICEF et à sa Directrice exécutive, M^{me} Henrietta Fore, pour leurs efforts inlassables afin que tous les enfants, dans toutes les régions du monde, puissent jouir de l'ensemble de leurs droits.

Les 30 dernières années ont honoré beaucoup de promesses de la Convention et permis de réaliser d'importants progrès de par le monde. Toutefois, beaucoup reste à faire. En effet, de multiples défis persistent et d'autres émergent, et qui impactent très négativement la pleine jouissance par les enfants de leurs droits, notamment les changements climatiques, l'extrémisme violent, le terrorisme et les conflits. Aujourd'hui, alors que nous célébrons ce trentième anniversaire de la Convention, nous devons tous réaffirmer nos engagements et renforcer nos actions afin de concrétiser pleinement et effectivement la vision de ce document historique, qui n'a rien perdu, ni de son urgence ni de sa pertinence, et pour faire face aux nouveaux défis. Dans cette quête collective, il est fondamental que les enfants soient nos partenaires, pleins et entiers. Nos efforts communs peuvent s'appuyer également sur un ensemble d'objectifs convenus au niveau mondial. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 reprend plusieurs promesses faites aux enfants en 1989 et comporte une disposition supplémentaire capitale : la promesse de « ne laisser personne de côté », et particulièrement les enfants. Il est de notre responsabilité de réaliser cette promesse. Œuvrons toutes et tous ensemble pour y parvenir.

Enfin, je voudrais souhaiter à tous les enfants du monde une joyeuse Journée de l'enfance.

M^{me} Khyne (Myanmar) (*parle en anglais*) : Nous sommes fiers de participer aujourd'hui à la commémoration du trentième anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant, qui est considérée comme l'instrument mondial le plus important relatif aux enfants et un des traités relatifs aux droits de l'homme les plus largement ratifiés de l'histoire. Si la vie de millions d'enfants s'est améliorée depuis l'adoption de la Convention, il y a 30 ans, la situation des enfants reste difficile dans de nombreuses régions du monde, en particulier dans les pays en développement. De nombreux défis restent à relever pour garantir la pleine réalisation de leurs droits.

Comptant parmi les premiers États Membres à avoir ratifié la Convention dans notre région, le Myanmar saisit cette occasion pour réaffirmer son attachement à la pleine mise en œuvre de la Convention afin de garantir les droits de l'enfant. Notre gouvernement est résolu à aider chaque enfant à réaliser pleinement son potentiel, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et à veiller à ce qu'aucun enfant ne soit laissé de côté. Nous réaffirmons également notre appui aux efforts collectifs visant à promouvoir les droits des enfants dans le monde.

Le Myanmar a réalisé des progrès considérables en matière de droits de l'enfant depuis qu'il est devenu État partie à la Convention relative aux droits de l'enfant, en 1991. Le Gouvernement a privilégié notamment les domaines essentiels que sont la santé, l'éducation, la protection et la législation, pour promouvoir les droits des enfants. La part du budget national alloué au secteur social est passée de 12,2 % en 2016-2017 à 13,8 % pour l'exercice 2018-2019. En tant qu'État partie responsable à la Convention relative aux droits de l'enfant, le Myanmar a promulgué une loi nationale sur les droits de l'enfant en 1993. Cette loi a été révisée et adoptée par le Parlement de l'Union en juillet afin d'harmoniser les politiques et cadres réglementaires nationaux avec la Convention relative aux droits de l'enfant.

Par ailleurs, le Comité interministériel pour la prévention des six violations graves commises contre des enfants en période de conflit armé a été créé le 7 janvier dans le but de prévenir et de combattre les violations contre les enfants en période de conflit armé. Plus récemment, au cours de la semaine de haut niveau de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale, le Myanmar a ratifié le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, afin de renforcer les

efforts que nous déployons en faveur de la protection et de la promotion des droits de l'enfant et pour honorer nos engagements internationaux.

La paix et le développement économique permettent de créer un environnement favorable à la pleine jouissance par les enfants de leurs droits. Le Gouvernement du Myanmar œuvre sans relâche pour mettre un terme au conflit armé interne qui dure depuis une décennie et qui a des conséquences extrêmement négatives sur des enfants innocents. Les conflits privent les enfants de leur droit à l'éducation et au bien-être, et surtout de leurs espoirs et de leurs aspirations à un avenir meilleur. Dans le cadre du processus de paix en cours lancé à la Conférence de Panglong du XXI^e siècle, la protection des droits de l'enfant est considérée comme l'un des principes fondamentaux pour instaurer une paix pérenne.

Bien que nous soyons un jeune État démocratique, confronté à une multitude de problèmes de sécurité et de développement, nous continuerons à faire de la promotion, de la protection et de la réalisation des droits de l'enfant une priorité absolue. Nous continuerons d'œuvrer à la pleine mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Pour terminer, je voudrais exprimer notre profonde gratitude à l'UNICEF pour ses contributions précieuses, depuis plus de 70 ans, à l'amélioration des conditions de vie de millions de mères et d'enfants au Myanmar. Nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre notre étroite coopération avec l'UNICEF dans le cadre de nos efforts nationaux visant mettre pleinement en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 afin qu'aucun enfant ne soit laissé de côté.

M^{me} Lopes De Jesus Pires (Timor-Leste) (*parle en anglais*) : La commémoration, aujourd'hui, du trentième anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant est une occasion spéciale pour la communauté internationale d'accélérer ses efforts et pour nous de réaffirmer notre engagement à protéger et à promouvoir les droits fondamentaux des enfants. Si des progrès notables ont été accomplis au cours des trois dernières décennies, des défis importants restent à relever, en particulier pour les filles, les enfants handicapés, et les enfants défavorisés ou vulnérables, comme ceux qui se trouvent dans des situations de conflit armé ou qui vivent dans des territoires occupés.

En tant que jeune nation, la commémoration du trentième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant a été pour nous un moment opportun

pour réfléchir au Timor-Leste et, ce qui est tout aussi important, pour entendre ce que les enfants eux-mêmes avaient à dire.

Notre Commissaire aux droits de l'enfant, en partenariat avec l'UNICEF et l'équipe de pays des Nations Unies, a organisé une série de manifestations, par exemple en lançant une campagne de lutte contre la violence à l'égard des enfants et en interdisant la participation des enfants à des activités commerciales informelles afin de prévenir le travail et l'exploitation des enfants. Des tables rondes sur les droits de l'enfant ont aussi été tenues avec des membres du Gouvernement, différentes parties prenantes et les enfants eux-mêmes. Celles-ci ont mis en évidence l'importance de lutter contre la discrimination et la violence contre les enfants au sein des familles, notamment en s'attaquant aux stéréotypes et aux attitudes négatives à l'égard des enfants handicapés.

Nous avons également organisé notre deuxième événement « blue show », devant l'emblématique statue du Christ de notre capitale, qui consistait en une exposition de peintures réalisées par des enfants pour illustrer leurs droits, afin de sensibiliser aux droits de l'enfant.

Nous croyons qu'il est fondamental de donner une voix aux enfants et aux jeunes. En 2009, nous avons créé notre parlement des jeunes, composé de jeunes Timorais âgés de 12 à 17 ans, qui représentent leurs pairs des municipalités lors de débats nationaux portant sur des questions clés et qui font des recommandations à l'intention des décideurs. En 2016, nous avons adopté notre politique relative à la jeunesse et en 2017 notre plan d'action national en faveur de la jeunesse.

Le Gouvernement prévoit également une procédure d'enregistrement des naissances dans les hôpitaux et les cliniques, notamment par l'intermédiaire du Ministère de la justice, afin de garantir que chaque enfant ait un statut juridique et qu'il ou elle puisse échapper à la discrimination. Au vu de notre histoire récente, le Gouvernement a également adopté des mesures pour permettre aux enfants qui sont nés de violations des droits fondamentaux commises dans le passé, notamment de viols, pendant les années d'occupation militaire, d'obtenir des certificats de naissance, puisqu'ils en avaient été privés auparavant car l'identité du père ne pouvait pas être établie.

Ces mesures témoignent de la volonté du Gouvernement timorais de créer un environnement qui

favorise le respect, la protection et l'exercice des droits de tous les garçons et de toutes les filles de notre pays, y compris les enfants vivant dans les zones reculées et les zones rurales. Toutefois, et malgré les efforts considérables déployés par le Gouvernement, nous reconnaissons que des progrès restent encore nécessaires et que des défis continuent de se poser, tels que la lutte contre la malnutrition. En ce qui concerne l'éducation, le Gouvernement poursuit ses efforts pour améliorer les conditions d'apprentissage par une formation efficace du personnel enseignant; en s'assurant qu'il existe des installations appropriées d'hygiène et d'assainissement, en particulier pour les filles; et en répondant aux besoins d'apprentissage des enfants handicapés.

Enfin, le Timor-Leste est déterminé à réaliser pleinement les droits de l'enfant énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant et dans le cadre des objectifs de développement durable. Nous sommes résolus à poursuivre nos efforts visant à assurer la protection des droits de tous les garçons, de toutes les filles, et de tous les jeunes.

Je félicite tous les enfants à l'occasion de la Journée mondiale de l'enfance.

M. Černjul (Croatie) (*parle en anglais*) : Nous commémorons cette année le trentième anniversaire de l'adoption de la convention la plus largement ratifiée de l'histoire des Nations Unies : la Convention relative aux droits de l'enfant. Un autre trentième anniversaire majeur est celui du Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort.

En ce qui concerne la peine capitale, il faut appeler l'attention sur l'article 37 a) de la Convention relative aux droits de l'enfant, qui interdit d'imposer la peine capitale à des personnes âgées de moins de 18 ans au moment de l'infraction présumée. Cette norme est aujourd'hui reconnue par les 196 pays qui ont ratifié la Convention.

Compte tenu de cette large acceptation, la Commission interaméricaine des droits de l'homme a estimé en 2002 qu'une norme du droit international coutumier interdisant l'exécution des auteurs d'infraction âgés de moins de 18 ans au moment de leur crime avait pris corps et que cette règle constituait désormais une norme du *jus cogens*.

Toutefois, la Commission internationale contre la peine de mort exprime des préoccupations que la Croatie partage : des rapports indiquent que, dans au

moins sept États, les délinquants juvéniles peuvent être condamnés à mort par injection létale, pendaison, fusillade ou lapidation. Les enfants, quoi qu'ils aient fait, méritent mieux.

La vie de millions d'enfants a été améliorée grâce à la réalisation progressive de leurs droits et au respect des obligations consacrées par la Convention et ses protocoles facultatifs. Toutefois, il reste beaucoup à faire.

Je voudrais donner deux exemples. Les conséquences des changements climatiques touchent les enfants de façon disproportionnée. C'est la question la plus urgente pour tous les enfants du monde. Le droit de chaque enfant est d'avoir une planète habitable où vivre. S'il n'est pas mis fin aux changements climatiques, la majorité des droits garantis aux enfants seront de façon logique et inévitable sérieusement mis à rude épreuve.

Deuxièmement, beaucoup d'enfants souffrent des conséquences de la condamnation à mort d'un parent ou de son exécution. Les enfants de parents condamnés à mort sont présentés avec raison comme des victimes secondaires. Les effets des peines potentielles, notamment les condamnations à mort, sur l'intérêt supérieur de l'enfant, que la Convention vise à protéger, doivent être pris en compte en tout temps.

Je demande à tous les États de prendre les mesures appropriées, y compris sur le plan législatif, pour protéger les enfants et veiller à ce que chaque enfant grandisse dans un environnement sûr et accueillant, à l'abri des menaces existentielles, de la violence et de la discrimination.

M. Amorín (Uruguay) (*parle en espagnol*) : À l'occasion du trentième anniversaire de la signature de la Convention relative aux droits de l'enfant, l'Uruguay tient à réaffirmer une fois de plus sa reconnaissance de la contribution inestimable de la Convention et de ses protocoles facultatifs.

L'Uruguay fait de la promotion et de la protection des droits de l'homme, en particulier ceux des groupes vulnérables tels que les enfants, une priorité de sa politique étrangère, de ses institutions et de ses politiques publiques dans leur ensemble, et un véritable pilier de la société uruguayenne.

Les grandes lignes directrices de la Convention, au premier rang desquelles la non-discrimination, l'intérêt supérieur de l'enfant et la participation, ont été ratifiées par l'Uruguay en septembre 1990 puis ont

été intégrées au Code de l'enfance et de l'adolescence de 2004. Ces dernières années, une série de lois ont été adoptées pour consolider l'attachement de l'État uruguayen à ces droits.

Trente ans après la signature de la Convention, d'indéniables progrès ont été accomplis par la société uruguayenne dans la réalisation des droits civils, politiques, sociaux, économiques et culturels des enfants et des adolescents.

Pour assurer la continuité de ce processus, nous devons nous fixer des objectifs ambitieux afin d'atteindre un modèle de développement axé sur une plus grande productivité et une plus grande durabilité économique et environnementale. Le défi de la réduction continue de la pauvreté, en particulier dans les foyers avec enfants, et la lutte contre les inégalités sexuelles, ethniques, raciales et territoriales sont autant de conditions essentielles à l'instauration d'une société plus démocratique et égalitaire où les enfants et les adolescents peuvent réaliser pleinement leur potentiel et faire entendre leur voix.

À la lumière des obligations que nous avons contractées au titre de la Convention relative aux droits de l'enfant et des protocoles facultatifs s'y rapportant, selon les cas, je souhaite appeler l'attention sur les mesures suivantes prises dans une volonté de promouvoir, de protéger et de réaliser les droits des enfants à l'occasion de la célébration du trentième anniversaire de la Convention.

Tout d'abord, je voudrais mentionner le plan stratégique et novateur de l'Uruguay pour la prise en charge des enfants et des adolescents des rues dans notre pays. Cette initiative a été prise dans le cadre de notre réponse à l'observation générale n° 21 du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies.

Deuxièmement, le Conseil consultatif du Conseil d'administration de l'Institut de l'enfance et de l'adolescence de l'Uruguay a été créé par la loi. Cette loi a mis en place un cadre de participation composé d'adolescents âgés de 13 à 17 ans, qui conseille le Conseil d'administration de l'Institut. Le fonctionnement de cet espace participatif a été renforcé, ce qui permet de réaliser effectivement le droit des enfants et des adolescents d'exprimer leurs opinions et d'être entendus sur les questions qui les concernent, conformément à l'Observation générale n° 12 du Comité des droits de l'enfant.

Une autre mesure que nous pouvons citer est la modification du Chapitre 11 du Code de l'enfance et de l'adolescence, effectuée pour harmoniser la réglementation nationale avec la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention relative aux droits de l'enfant et les normes internationales relatives à la protection intégrale des enfants et des adolescents victimes de la violence sous toutes ses formes.

En conclusion, il reste encore un long chemin à parcourir, malgré les progrès accomplis dans la promotion et la protection des droits de l'enfant. La célébration du trentième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant doit marquer un tournant et être une occasion pour les États de renouveler fermement leur engagement à rendre effectifs ces droits. Enfin, comme l'ont dit nos autorités, nous pensons qu'il vaudrait mieux commémorer la Convention à l'aide de déclarations d'enfants et d'adolescents, et non les nôtres.

M^{me} Mudallali (Liban) (*parle en anglais*) :
Ce matin, j'ai reçu une lettre de Tejaswini, une élève qui fait sa neuvième année scolaire au collège Saint Anthony d'Hyderabad, en Inde, dans laquelle elle défend l'environnement et sollicite mon appui concernant une question particulière au nom de son pays. Ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autres des enfants du monde entier, comme ceux que la Vice-Secrétaire générale Amina Mohammed a évoqués ce matin (voir A/74/PV.31), qui élèvent la voix et montrent la voie à suivre avec passion pour le bien du monde – de notre monde.

Trente ans après la réunion où nous nous sommes exprimés en faveur des droits de l'enfant et avons adopté la Convention relative aux droits de l'enfant, nous entendons très clairement les appels des enfants du monde entier au changement. Le Président de l'Assemblée générale leur a dit tout à l'heure que nous les avons entendus. J'espère que ces paroles trouvent un écho dans sur toute la planète et que chacun d'entre nous les écoute. Il est important de comprendre leur angoisse, car ce sont eux qui vivront l'avenir, et ils ne sont pas sûrs que nous leur léguons quelque chose de durable.

En 30 ans, des progrès ont indéniablement été accomplis, comme la Directrice exécutive de l'UNICEF l'a dit tout à l'heure. Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne tous les droits des enfants – s'agissant de l'éducation, de soins de santé, de les faire sortir de la pauvreté, de la discrimination, de mauvais traitements, de l'exploitation et du travail des enfants. Mais, comme nous l'avons également entendu, la tâche n'est pas

terminée, les progrès sont trop lents et des millions d'enfants sont laissés pour compte. Des millions d'enfants sont victimes de conflits armés; des millions d'enfants sont soumis à la violence, au harcèlement, à la servitude, aux mutilations génitales, à l'exploitation et au mariage forcé; et des millions d'autres sont des réfugiés ou vivent sous occupation, et sont victimes de la violence, dans le monde entier.

Le Liban réaffirme aujourd'hui son engagement ferme à tenir toutes les promesses qu'il a faites il y a 30 ans, en offrant une vie meilleure et sûre aux enfants, conformément aux principes énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant. Nous saisissons cette occasion pour remercier le Bureau de l'UNICEF au Liban, dont les travaux restent essentiels à la promotion de politiques de protection de l'enfance à tous les niveaux, de l'éducation à la violence fondée sur le genre, en passant par le mariage d'enfants, la protection de l'enfance et le travail des enfants. Nous remercions également les militants de la société civile et les défenseurs des droits de la personne, qui sont nos véritables partenaires dans la réalisation des promesses de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Je tiens à dire aux représentants des enfants et des jeunes présents dans cette salle qu'ils sont l'espoir de la paix – la paix que le monde n'a pas réussi à leur donner jusqu'à présent. Ils sont l'espoir de demain que nous attendons avec impatience, lorsqu'ils feront mieux que tout ce que nous avons fait et iront bien plus loin que nous.

Qu'il me soit permis de conclure en citant le poète libanais Khalil Gibran :

« Vos enfants ne sont pas vos enfants.

Ils sont les fils et les filles de l'appel de la Vie à elle-même.

Vous pouvez leur donner votre amour mais non point vos pensées.

Car ils ont leurs propres pensées.

Vous pouvez accueillir leurs corps mais pas leurs âmes.

Car leurs âmes habitent la maison de demain, que vous ne pouvez visiter, pas même dans vos rêves. »

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : La Convention relative aux droits de l'enfant, adoptée à la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale, est un engagement historique envers les enfants du monde entier et joue un rôle important dans la promotion et la protection des droits de l'enfant. Trente ans plus tard, des dizaines de millions d'enfants vivent encore sous

la menace de la guerre, de la pauvreté et de la maladie et il reste beaucoup à faire pour réaliser la belle vision exprimée dans cette Convention.

Les enfants sont l'espoir et l'avenir des États et des nations. La communauté internationale doit aborder la cause des enfants dans une perspective stratégique de l'héritage et du développement de l'humanité et s'acquitter de sa responsabilité envers les générations futures.

Premièrement, nous devons garantir le règlement pacifique des différends et créer un environnement pacifique pour le sain épanouissement des enfants. Les conflits armés ont entraîné la mort ou le handicap de 12 000 enfants en 2018 – un nombre record. Le moyen le plus efficace de protéger les enfants passe donc par la prévention et le règlement des conflits. La Chine a toujours promu le règlement pacifique des différends par la voie du dialogue et des consultations. La Chine a toujours appelé la communauté internationale à apporter une aide concrète pour la protection des enfants aux pays en situation de conflit et à appuyer les efforts déployés par l'ONU et le Conseil de sécurité pour protéger les enfants touchés par les conflits armés.

Deuxièmement, les gouvernements doivent s'acquitter de leurs principales responsabilités à cet égard. Les pays doivent considérer que l'épanouissement des enfants est une responsabilité importante et protéger leurs droits, en fonction des réalités nationales. Étant attachée au principe consistant à donner la priorité à l'intérêt supérieur des enfants, la Chine a intégré l'épanouissement des enfants dans le programme global de développement économique et social national. Nous avons élaboré et mis en œuvre trois plans d'action successifs, connus sous le nom de Programme d'épanouissement des enfants en Chine, et nous avons adopté la loi sur la protection de l'enfance, la loi sur la prévention de la délinquance juvénile, des dispositions relatives à la protection des informations personnelles en ligne sur les enfants et d'autres lois importantes visant à protéger les enfants, qui font partie d'un système juridique sophistiqué en la matière.

Troisièmement, nous devons continuer à promouvoir et à protéger les droits de l'enfant grâce au développement. Le développement est le moyen par excellence de régler tous les problèmes. La communauté internationale doit accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, pour jeter des bases solides sur le plan matériel et garantir la protection des droits de l'enfant. Grâce aux

réalisations en matière de développement des 70 années qui se sont écoulées depuis la création de la République populaire de Chine, en particulier ces 40 dernières années de réforme et d'ouverture, la situation des enfants en Chine a connu des progrès historiques. Les besoins alimentaires et vestimentaires des enfants ont été satisfaits. La santé des enfants continue de s'améliorer, puisque le taux de mortalité infantile a baissé jusqu'à 6,1 pour 1 000 en 2018. Le niveau d'éducation continue également de s'améliorer. L'enseignement est désormais obligatoire dans tout le pays jusqu'à la neuvième année, et les enfants bénéficient d'un enseignement gratuit pendant 15 ans au Tibet et dans la région autonome méridionale du Xinjiang.

Quatrièmement, nous devons renforcer la protection des enfants vulnérables, afin de ne laisser personne de côté. Le Gouvernement chinois a toujours attaché une grande importance et apporté son assistance aux groupes les plus vulnérables, tels que les enfants malades, les enfants handicapés, les orphelins, les enfants sans abri et les enfants «laissés de côté». Le Gouvernement réprime sévèrement les crimes commis à l'encontre des enfants, notamment la violence, la maltraitance et la traite. Nous avons continuellement étendu la portée des services de protection de l'enfance et augmenté le nombre d'établissements de protection de l'enfance grâce à un système universel de protection de l'enfance. La réadaptation offre une seconde chance. Depuis 2014, la Chine a aidé 125 000 orphelins handicapés grâce à des chirurgies de réadaptation.

La Chine continuera de s'acquitter des obligations qui lui incombent au titre de la Convention et de participer à la coopération internationale pour faire avancer la cause des enfants dans le monde.

M^{me} Nusseibeh (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de l'Assemblée d'avoir convoqué la présente réunion de haut niveau à l'occasion du trentième anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Je souhaite m'adresser à tous les garçons et les filles présents aujourd'hui, car c'est pour eux et pour tous les garçons et les filles comme eux qui nous observent peut-être aux quatre coins du monde que nous sommes réunis ici aujourd'hui. Mon fils Laith adore venir à l'ONU pour m'écouter parler, mais il dit souvent que la langue de l'Organisation est difficile à comprendre. Je vais aujourd'hui tenter une approche différente.

Il y a 30 ans, alors que la plupart des mères et des pères des enfants ici présents étaient eux-mêmes des enfants – moi y compris – tous les pays du monde se sont mis d'accord sur ce dont les enfants avaient besoin pour être heureux et en sécurité, à l'image des enfants présents ici aujourd'hui. Dans beaucoup de pays, les enfants, comme ceux qui sont ici, n'ont pas la possibilité d'aller à l'école. Au lieu de cela, ils travaillent avec leurs parents dans des fermes ou des usines, ou aident à élever leurs jeunes frères et sœurs. Nombre de ces enfants ne vont pas régulièrement chez le médecin pour recevoir les vitamines ou les vaccins dont ils ont besoin, et si pour les enfants ici présents une visite chez le docteur est un rendez-vous ennuyeux, tous les enfants qui n'y ont pas droit risquent d'avoir des maladies graves.

L'année dernière, environ 258 millions d'enfants âgés de 6 à 17 ans n'étaient pas scolarisés. Aujourd'hui, 12 millions d'enfants dans le monde, des filles pour l'essentiel, ne mettront probablement jamais les pieds dans une école. Cent quarante-neuf millions d'enfants ne sont pas aussi grands qu'ils devraient l'être, à cause d'un retard de croissance lié au manque de nourriture.

Il y a 30 ans, à New York, dans cette même salle, nous avons tous signé un accord pour lancer notre réflexion sur ces problèmes, et cet accord mettait l'accent sur le fait que tous les enfants, garçons et filles, quelles que soient leur origine et leur langue, méritaient d'être traités de manière égale. L'accord précisait que les enfants devaient tous être en sécurité et grandir dans l'amour, le bonheur et la compréhension, et qu'ils avaient droit à une éducation et à une vie saine, quel que soit le lieu où ils naissaient. En 30 ans, nous avons fait des progrès. Grâce à des organisations comme l'UNICEF, une maladie comme la polio qui empêchait autrefois des millions d'enfants de marcher, si ce n'est pire, est aujourd'hui un danger que les enfants n'ont plus à craindre.

Mon propre pays, les Émirats arabes unis, veille à ce que nous continuions nous aussi à améliorer les droits des enfants. En 2016, nous avons adopté la loi Wadeema visant à protéger les enfants. Wadeema était une jeune fille qui nous a montré à nous, les adultes de mon pays, que nous avons besoin de lois plus strictes pour protéger chaque enfant et nous assurer qu'il puisse aller à l'école et chez le médecin, et grandir à l'abri du besoin et de la peur.

Nous devons également veiller à ce que les enfants des autres pays jouissent de ces droits et

de cette liberté. Ces trois prochaines années, mon pays prévoit de consacrer 100 millions de dollars à l'amélioration des écoles et à l'éducation de 870 millions d'enfants dans 89 pays différents. Je sais à quel point le harcèlement scolaire peut dissuader les enfants d'aller à l'école, et c'est pourquoi avec l'UNICEF, nous luttons contre le harcèlement dans un camp de réfugiés en Jordanie et en Syrie, pour que les enfants qui ont dû fuir leur foyer n'aient pas en plus à subir de brimades.

Mon pays est convaincu que l'accord que nous avons signé il y a 30 ans est plus important que jamais et les enfants ici présents, tout comme les millions d'enfants dans le monde, doivent nous rappeler que nous devons tout faire pour assurer leur protection.

M. Rai (Népal) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué la présente réunion de haut niveau afin de commémorer le trentième anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant. L'adoption de cette convention a été un jalon de plus dans la promotion des droits de l'homme, qui nous a non seulement encouragés mais aussi obligés à promouvoir des politiques et des programmes fondés sur l'inclusion et la défense des droits pour nos enfants.

Nous avons fait des progrès en investissant dans les soins de santé, la nutrition et l'éducation de nos enfants, en les protégeant contre la violence et les mauvais traitements, et en assurant leur sécurité. Malgré ces réussites, un grand nombre d'enfants restent exposés aujourd'hui encore à des souffrances, accentuées, entre autres, par les effets des changements climatiques, des migrations, du terrorisme et de la cybercriminalité. Face à ces défis, une collaboration et une coopération à l'échelle mondiale sont nécessaires.

La Constitution du Népal garantit les droits de l'enfant en tant que droits fondamentaux. Le Népal a transposé dans ses lois, dans ses politiques et dans ses programmes les principes clés de la Convention, à savoir la non-discrimination, l'intérêt supérieur de l'enfant, la survie, le développement et le respect de l'opinion de l'enfant. En 2018, le Gouvernement népalais a promulgué la loi actualisée relative à l'enfance, qui reconnaît les enfants comme détenteurs de droits individuels et qui garantit leur protection et leur bien-être.

Par ailleurs, notre politique nationale relative à l'enfance, les plans et les programmes périodiques, ainsi que les mesures institutionnelles déployées aux différents niveaux de gouvernance – fédéral,

provincial et local – prévoient une protection et des garanties spécifiques pour les enfants, conformément aux dispositions de la Convention. La mise en œuvre effective de nos initiatives à travers, par exemple, la vaccination et l'enseignement scolaire gratuits, l'aide destinée aux enfants issus des milieux défavorisés et une gouvernance locale adaptée aux enfants, a donné des résultats encourageants. Au fil des ans, nous avons réussi à réduire les chiffres de la mortalité infantile et maternelle à respectivement 39 pour 1 000 naissances vivantes et à 239 pour 100 000 naissances vivantes. Toutes les mauvaises pratiques d'ordre socioculturel sont considérées comme des infractions pénales, dans l'objectif ferme d'éliminer toutes les formes de discrimination à l'encontre des enfants dans le pays.

Enfin, les enfants sont notre avenir. Le Népal s'engage donc à investir dans ses enfants et à leur donner les moyens de construire un Népal meilleur, dans lequel notre rêve d'un « Népal heureux et prospère » pourra enfin devenir réalité.

M^{me} Zappia (Italie) (*parle en anglais*) : L'Italie se félicite de la tenue de la présente réunion de haut niveau de l'Assemblée générale, qui met à l'honneur le trentième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant.

En septembre dernier, c'est avec fierté que nous nous sommes associés à l'engagement mondial volontaire qui a réaffirmé notre engagement collectif en faveur de la mise en œuvre pleine et effective de la Convention. L'Italie est partie à la Convention relative aux droits de l'enfant depuis 1991, ainsi qu'à ses protocoles additionnels. En 2012, nous avons ratifié la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels. En 2017, au cours de notre dernier mandat au Conseil de sécurité, nous avons encouragé l'adoption de la résolution 2388 (2017) contre la traite des personnes, qui portait spécifiquement sur la question de la protection des mineurs. Les droits des enfants touchés par les conflits armés sont également une priorité pour nous, et nous appuyons pleinement les mandats de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants et de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé.

L'application intégrale des dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant est l'un des objectifs cardinaux de nos activités de coopération internationale. Les soins et l'épanouissement des enfants

inspirent nombre de nos interventions dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'inclusion sociale. Nous investissons dans des programmes qui intègrent l'épanouissement de l'enfant dans son ensemble, et ce afin d'améliorer les conditions de vie des enfants, de mieux les protéger contre toute forme de maltraitance et d'élargir leur accès aux soins, à l'éducation et au développement de la petite enfance, tout en favorisant le bien-être de leurs mères, de la grossesse à la maternité. L'Italie est un donateur et un partenaire engagé, tant au niveau bilatéral que multilatéral. Nous restons déterminés à appuyer les principaux partenaires du système des Nations Unies pour le développement, tels que l'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Programme alimentaire mondial, ainsi que d'autres programmes spécifiques à l'enfance.

Il y a 30 ans, profitant de la dynamique exceptionnelle impulsée par la Convention et convaincue de la nécessité d'en accélérer la mise en œuvre, l'Italie a proposé de créer le premier centre international de développement de l'enfant consacré à la recherche et aux solutions pour les enfants. Depuis lors, l'Italie accueille et finance en continu le Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF à Florence, qui a pour mission de contribuer à l'émergence d'une éthique pour les enfants au niveau mondial. Le Centre est situé dans un bâtiment vieux de 600 ans, historiquement consacré à la protection de l'enfance – Ospedale degli Innocenti – que l'on considère comme la plus ancienne institution de protection de l'enfance au monde en fonctionnement continu.

Cette année, l'Italie a consacré des ressources supplémentaires pour mettre en avant le rôle du Centre à l'occasion du trentième anniversaire de la Convention. Je tiens à mentionner le Festival du film UNICEF-Innocenti, premier festival international du film entièrement consacré à la représentation de l'enfance dans le monde, qui a mis un accent particulier sur le Sud, et l'inauguration d'une série de conférences intitulée « Leading Minds for Children and Young People », à laquelle ont participé des orateurs de haut niveau issus de gouvernements, d'organisations internationales, du monde universitaire et du secteur privé, ainsi que des enfants, bien entendu.

L'Italie a bien conscience du long chemin qu'il reste à parcourir et elle est prête à relever ce défi. Nous sommes pleinement déterminés à poursuivre et à intensifier nos efforts, en coopération avec les autres États Membres et le système des Nations Unies, pour aider les enfants à profiter de leur jeunesse dans des sociétés pacifiques et inclusives.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat pour cette séance. Nous poursuivrons la réunion plénière demain à 10 heures dans la salle de l'Assemblée générale pour entendre les orateurs restants.

La séance est levée à 18 h 5.